

*Pièce 19 (6 pages)*

REPUBLIQUE FRANCE

PREFECTURE DU NORD

REÇU LE

14 JAN. 2019

SOUS-PREFECTURE  
DE VALENCIENNES

Commune

de MORTAGNE-DU-NORD

## REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

URBANISME

Code de l'environnement annexé à l'ordonnance n° 2000-914 du 18  
septembre 2000

Code de l'urbanisme

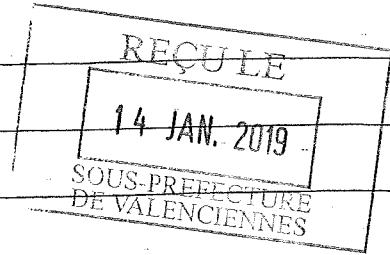
relatif aux demandes présentées par la ROUTE VOIES NAVIGABLES DE  
FRANCE

*En vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter des installations de transport et de stockage  
de sédiments non dangereux, l'institution de servitudes d'utilité publique sur les  
communes de CHATEAU L'ABBAYE et MORTAGNE-DU-NORD ainsi que la détermination  
de projet comportant la mise en compatibilité de PLU de CHATEAU L'ABBAYE et  
MORTAGNE-DU-NORD.*

ENQUETE RELATIVE

A

Voire page entête



En exécution de l'arrêté du 15 Octobre 2018 de Monsieur le Préfet du Nord,  
 je soussigné, M. Philippe Jean Charles ai ouvert ce jour, le présent registre  
 côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée  
 de 31 jours du 13/11/2018 au 14/12/2018  
 les services de la mairie de de 14 heures 00 à 17 heures 00  
 de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures  
 de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures  
 de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

les observations du public.

A. Fortagne le 13/11/2018

Première journée :

Le jeudi 05/11/2018 de 14 heures 00 à 17 heures 00

1) - Observations de M. Quartier de la permanence en mairie de  
Fortagne du Nord.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

PHILIPPE Jean Charles

Monsieur et Madame Dominique, habitant Rue  
FERRIG à Montagne-du-Nord pour s'entretenir avec  
le commissaire enquêteur. Des questions lui seront  
ultérieurement adressées avant le 19/12/2018

*Philippe*

Ce mercredi 5 décembre à 14h00 clore de la permanence

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*Philippe*  
PHILIPPE Jean Charles

PAYEN Michel rue Ferrig Montagne du Nord

Montagne du Nord ville Poubelle  
est-ce la solution ?

- Montagne du Nord ville martyrisée par la 1<sup>ère</sup>  
Guerre Mondiale
- Montagne du Nord ville Polluée par la révolution  
Industrielle
- Montagne du Nord maintenant ville nature risques  
de nouveau d'être transformée en poubelle  
de la région. Est-ce la solution ?

Non il est impensable que des déchets non  
dépouillés, toxiques, résultant d'alluvions des  
rivières environnantes, et plus graves voir autres...  
vont venir souiller notre ville et cela en quantité  
astronomique...

D'utilité publique paraît-il : est-ce d'utilité  
publique de polluer une ville et pendant longtemps  
sans compter les nuisances occasionnées,  
que fait-on du bien-être et de la santé des  
habitants ? ...

A l'heure où la pollution est un sujet brûlant sur

toutes les boucles des politiques et des médias,  
que chaque citoyen en prend de plus en plus  
conscience, des organismes d'état et privés  
auraient-ils le droit de polluer... a  
tout va ?

Des solutions existent :

Notamment des pays proches de chez nous  
recherchent des alluvions et assurent la  
dépollution mais... C'EST PAYANT et là  
ça coince...

Scandale : on ne veut pas payer... donc  
Polluons...

Non, non Montagnais nous ne voulons pas que  
notre belle barrière devienne une poubelle  
française.

H. Puy 14-12-2018  
à 15h

Eric SINEONI 15 rue BERNARDINI - MORTAGNE DU NORD

Après examen du dossier disponible en ligne, je  
me pose des questions quant à ce lieu de stockage.  
Je m'étonne que la population n'ait pas été mieux  
informée de ce projet. L'affichage (panneaux) est insuffisant!  
Que dire de la consultation de cette même population.  
Une commission du Ministère de l'Écologie qui a étudié  
le dossier (et consulté en ligne) relève de nombreuses  
approximations et manques quant à la dangerosité des  
déchets stockés ainsi qu'au sujet du traitement et  
de la dépollution de ces mêmes déchets. Cela m'étonne!  
Nous sommes quand même dans une zone Natura 2000!

Je pense que Mortagne et ses environs ont eu leur  
lot de pollution ces 100 (et quelques...) dernières années!



L'heure n'est plus à "en remettre une couche" mais plutôt à trouver des solutions de dépollution des sites sensibles

D'après les analyses et comptages d'espèces animales par les techniciens du Parc Naturel Scaev Escant, tous les indicateurs sont au rouge! Effondrement des populations d'insectes, d'oiseaux, d'amphibiens...

Nous payons le prix du passé industriel Portaguais. Quand allons-nous réagir? Quand nous mêmes et nos enfants en subirons directement les conséquences en terme de santé?

Je demande donc qu'on me présente (ainsi qu'au habitants de Portagne) un dossier mieux "filé", plus documenté en terme d'impact sur la nature et surtout, proposant des alternatives à ce stockage.

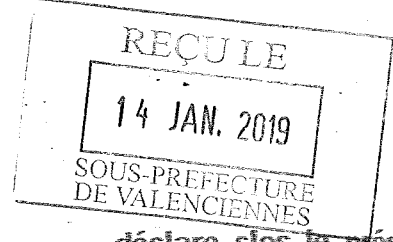
Et je demande l'implication des habitants qui seront les premiers à subir les conséquences en terme de nuisances et d'éventuelle pollutions.

Ce vendredi 19/11/2018 à 11h30 fin de l'enquête.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

PHILIPPE Jean Charles

Le 19/12/2018 à Dix sept heures Trente ans



Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné PHILIPPE Jean Charles déclare clos le présent

registre qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs

du 19 novembre 2018 au 19 décembre 2018

de 03 heures 00 à 12 heures 00 (y compris le samedi)

et de 14 heures 00 à 17 heures 30

Les observations ont été consignées au registre par quatre personnes (pages n° 03 à 05)

En outre, j'ai reçu Une lettre ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1. - 1 Lettre en date du 19/12/2018 de M. La CAFM (lettre reçue également à Chateau d'Abbaye)
- 2. - Lettre en date du ..... de M. ....
- 3. - Lettre en date du ..... de M. ....

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Signature: PHILIPPE Jean Charles

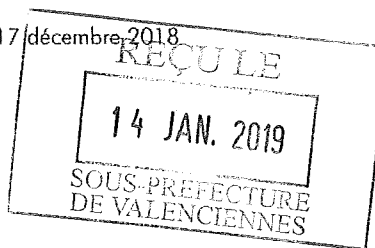
*pièce n° 90*



**La Porte du Hainaut**  
Communauté d'Agglomération

Monsieur Jean Claude PHILIPPE  
Commissaire Enquêteur  
23 rue du Pont Roux  
59 990 PRESEAU

Wallers, le 17 décembre 2018



*Pôle Aménagement du Territoire*  
Service aménagement et urbanisme  
Affaire suivie par : V.HAYEZ  
Tel: 03.27.09.97.58  
Mail: vhayez@agglo-porteduhainaut.fr  
Nos Réf: AB/DAO/VH - ADD.C.18.411

**Objet:** Dossier de demande d'autorisation environnementale unique pour l'installation de transit et de stockage de sédiments non dangereux sur le territoire des communes de Château l'Abbaye et de Mortagne du Nord

Monsieur le Commissaire,

Mes services ont pris connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale unique pour l'installation de transit et de stockage de sédiments non dangereux sur le territoire des communes de Château l'Abbaye et de Mortagne du Nord.

En pages 25 et 29, il est mentionné que « l'installation pourra être ouverte à des tiers, notamment à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut ». Or, il vous a été indiqué que La Porte du Hainaut n'utiliserait pas cette installation de transit pour y déposer des sédiments inertes ou non inertes non dangereux.

De plus, lors des réunions préparatoires, Messieurs QUIEVY et DOMIN ont bien insisté sur le fait que cette installation ne devait pas accueillir de sédiments du canal Pommeroel-Condé.

Tel n'est pas le cas aujourd'hui, puisque le dossier stipule que le site de transit et de stockage de VNF à Château l'Abbaye est dimensionné pour accueillir des sédiments issus des dragages d'entretien du canal Pommeroel-Condé.

Par conséquent, je vous informe que La Porte du Hainaut émet un avis défavorable sur la réalisation de cette installation de transit et de stockage sur le territoire des communes de Château l'Abbaye et de Mortagne du Nord.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes cordiales salutations.



Le Président de la CAPH,

Alain BODCQUET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT

Site Minier de Wallers Arenberg - Rue Michel Ronde - BP 59 - 59135 WALLERS ARENBERG  
Tél. : 03 27 09 00 93 - Fax : 03 27 21 09 03 - e-mail : contact@agglo-porteduhainaut.fr





# La Porte du Hainaut ne veut pas non plus d'un stockage de boues

*Sivick 9. 2018*

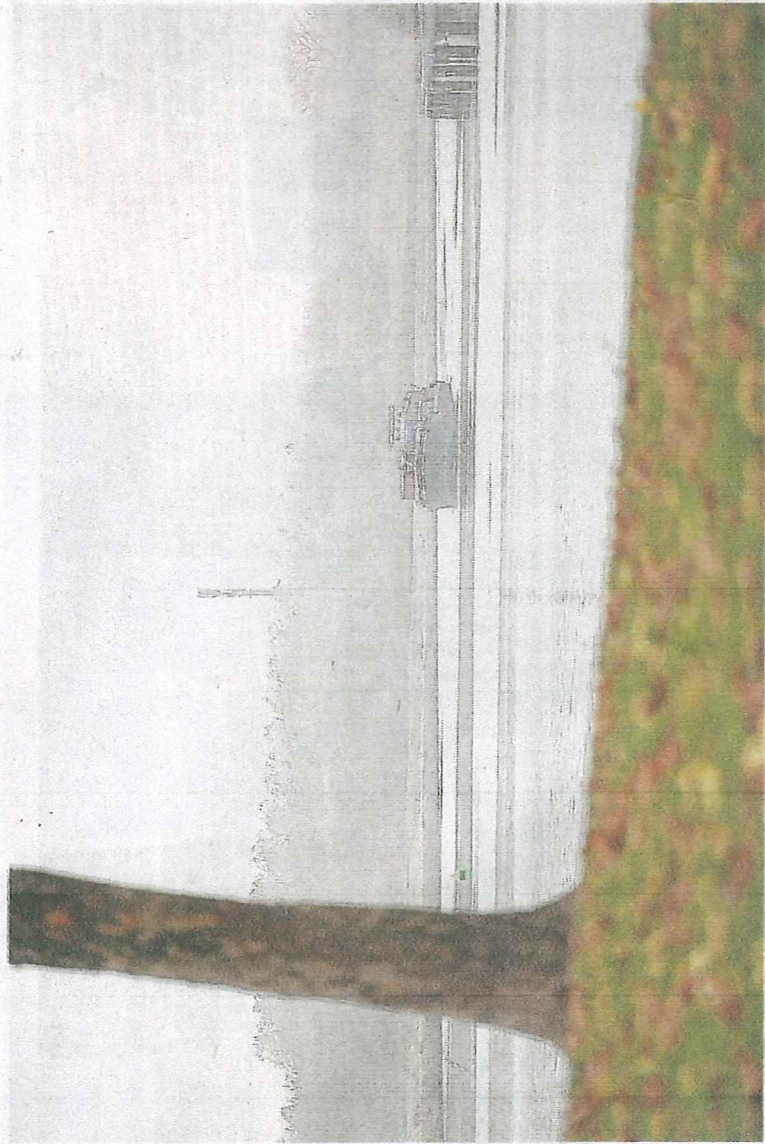
Après Mortagne-du-Nord et Thun-Sain-Amand, la Porte du Hainaut a, à son tour, émis un avis défavorable à l'implantation le 17 décembre. Le conseil de Château-l'Abbaye l'a fait mardi soir.

PAR MURIELLE TISON-NAVEZ  
valenciennes@lavoxdunord.fr

**CHÂTEAU-L'ABBAYE.** Décidément, les dernières heures de l'enquête publique concernant la volonté des Voies navigables de France de créer une installation de stockage de boues le long de l'Escaut auront été agitées. D'abord parce que des opposants au projet ont réussi en quelques jours à récolter 750 signatures. Ensuite parce qu'après Mortagne, directement concerné sur deux hectares, et Thun, ce sont les élus de Château-l'Abbaye, dont 3,4 hectares sont inclus dans la zone, qui ont marqué leur opposition à l'unanimité.

## UN COURRIER POUR DIRE NON

Le président de la Porte du Hainaut, Alain Bocquet, a signifié un avis défavorable après que ses services ont constaté que la communauté d'agglomération associée aux Voies navigables alors même qu'elle n'a aucune mainmise sur



Après Mortagne, Thun ou Château-l'Abbaye, la Porte du Hainaut aussi a signifié son opposition au projet. PHOTO ARCHIVES PIERRE ROUANET

le dossier. C'est l'État qui a dilué la procédure. « Dès le départ, lors des réunions de concertation, nous avons émis des réserves, cadre Virginie Hayez, la directrice de l'aménagement du territoire, nous avons insisté sur l'environnement et le tourisme. » Pourtant,

**« Dès le départ, lors des réunions de concertation, nous avons émis des réserves. »**

voilà la CAPH impliquée, notamment dans le paragraphe que lui reprochent les opposants. « Il vous a été indiqué que la Porte du Hainaut n'utiliserait pas cette installation de transit pour y déposer des sédiments inertes ou non inertes non dangereux », martèle le président Bocquet dans sa lettre au commissaire enquêteur. Au final, c'est la CAPH qui a la compétence pour modifier le Plan local d'urbanisme (PLU) des deux communes. Et elle freine ! ■



*Reçu n° 23*

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES



**MAIRIE DE  
FLINES-LEZ-MORTAGNE**

59158

Tél : 03.27.26.82.64

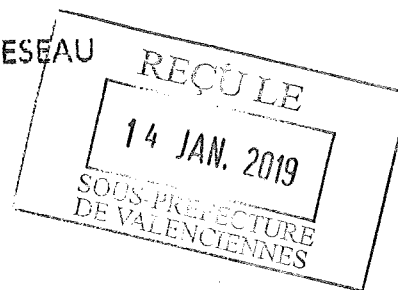
Fax : 03.27.26.90.22

E-mail : [mairieflineslezmortagne@orange.fr](mailto:mairieflineslezmortagne@orange.fr)

M. Jean Charles Philippe

23 Rue du Docteur ROUX

59990 PRESEAU



FLINES LES MORTAGNE le 19 Novembre 2018.

Enquête VNF

Monsieur,

Je tiens à vous faire part de ma désapprobation qu'en à la future installation de stockage de sédiments le long de l'Escaut sur les communes de MORTAGNE DU NORD, CHATEAU L'ABBAYE.

En effet, si notre commune ne se trouve pas directement impactée, elle peut en subir les effets nocifs (poussière, odeur et incidence sur les nappes phréatiques).

Je relaie ainsi le sentiment de bon nombre de mes administrés.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Recevez, Monsieur l'expression de mes meilleurs sentiments.

**B. LEBRUN VANDERMOUTEN**

Maire  
*[Signature]*



(https://r.orange.fr/r/Ohome\_accueil)

Menu

Rechercher



Jean-Charles ...

(https://r.orange.fr/r/OGwebmail\_inbox)

# Mail

rechercher ...



nouveau | supprimer | répondre | transférer | spam | déplacer vers | autres fonctions



boîte de réception



← retour

▲ précédent

▼ suivant

philippe.jeancharles... (9)

brouillons

envoyés (2)

spam (6)

corbeille (1)

mes dossiers



39,93 Mo utilisés / 10 Go

besoin de plus d'espace ?

(http://maboutique-

internet.orange.fr/residentel/autres/quotigamail.aspx?rdt=0)

## VNF CHATEAU L ABBAYE

DELVILLE Veronique PREF59

20/12/18 10:16

à : philippe.jeancharles@orange.fr

détails +

de : DELVILLE Veronique (PREF59,veronique.delville@mond.gouv.fr

date : jeudi 20 décembre 2018 à 10:16

à : philippe.jeancharles@orange.fr

en-tête complet

2 pièces jointes tout télécharger



Bonjour monsieur PHILIPPE,

Je reviens vers vous concernant les observations du public adressées par voie électronique. Seul un document de 19 pages émanant de M. HONKHON, que vous trouverez ci-joint, nous a été transmis hier soir.

Il a indiqué dans son courriel vous l'avoir déjà remis en mairie de CHATEAU L ABBAYE

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Très cordialement,

Véronique DELVILLE.

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement. N'imprimons que si nécessaire.

pièce n° 25  
7 pages

PLUCAPH

Deposé à l'EP  
le 19-12-2018 à

Escaupont, le 08/12/2018

Château  
l'abbay

Janine FETIT  
Présidente de l'ADPE  
Ex Conseillère Régionale HELV  
Cofondatrice d'Escaut Vivant qualifié pour  
mettre en place le SAGE SCARPE-ESCAUT

à Mme HAYEZ, Urbanisme et  
Mme LIBERT, ANTEA

PLUI CAPH

(en réalité CAPH et CAVM font un  
seul et même territoire: le  
Valenciennois) !!! PLUI(S)

Il est désormais impossible de décider quoi que ce soit pour l'avenir de l'aménagement du territoire valenciennois sans baser sa réflexion sur :

- La transition écologique
- Les dérèglements climatiques
- L'avis et les conseils d'écologues constants
- La consultation des dizaines d'études sur le sujet dans les associations, le Conseil Régional, les Parcs, etc...  
Ex : SRCE\*, TVB\*\*, PRCTA\*\*\*, PLAN CLIMAT, Facteur 4
- Le droit de l'Environnement : Loi sur l'eau, sur l'air, sur les espaces naturels, la biodiversité, etc...
- Le droit de l'urbanisme - voir C. Lepage

Un énorme travail a déjà été réalisé, les solutions sont prêtes pour commencer tout de suite.

Il est impossible d'ignorer l'état des ressources renouvelables et le fait que depuis le mois de Juin 2018, nous avons consommé la quantité à ne pas dépasser, nous vivons à crédit et diminuons nos chances de survie sur terre.

Il est impossible d'ignorer que :

- L'EAU c'est la Vie et il faut nous préparer à en manquer (les nappes vulnérables irremplaçables ne se rechargent plus ou sont dégradées)
  - L'AIR, les particules fines, les polluants en constante augmentation nuisent à notre santé, Gaz à effet de serre, etc... asphyxie
  - Les Sols, notre mère la Terre, menacée de toutes parts : étalement urbain, Béton, Bitume, Bagnoles imperméabilisation, artificialisation (la surface d'un département disparaît tous les 7ans et ça continue, ça empire...)
- Tout est déséquilibré, détraqué, désynchronisé, disparition foudroyante des espèces, canicules, sécheresses, inondations, Agriculture en danger...

A cela s'ajoute tout ce que va nous révéler la COP 24 (Prière de s'informer) sur l'accélération, la fréquence, la violence des catastrophes, des épidémies, pullulations, endémies et sur nos dernières chances...

Ce n'est certainement pas en continuant à développer l'industrie automobile ou les monstres maritimes ou aériens, ni en continuant l'agriculture et l'élevage industriel intensif, chimiques, hyper mécanisés, stérilisant la terre et l'empoisonnant...

\*SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

\*\*TVB : Trame verte et Bleue

\*\*\* Plan Régional Création et Transmission Agricole

Stopper le gigantisme : partout les Grands travaux, le Tourisme de masse catastrophique, le Nucléaire, le délire du BTP à tout prix, stopper la destruction du bâti, restaurer, recycler le délire des déchets ! Trier, recycler, réparer.

Nous allons aussi devoir faire face aux réfugiés climatiques, il y en aura partout et la mer monte partout.  
Cela ne peut plus s'arrêter...

Or la méconnaissance, l'ignorance (jadis confortable), la misère intellectuelle (fiéaux alcool-drogue-jeux vidéo), culturelle, affective, morale et bien d'autres choses font que la tricherie, le mensonge sont monnaie courante.

La façon de mettre les citoyens devant le fait accompli, de grignoter les espaces naturels, les terres ou d'encercler pour les transformer en dents creuses, est habituelle chez certains.

De même, changer les zonages du PLU par des modifications ou révisions multiples en catimini.

Désinformer et n'avoir qu'un seul but : raser le bâti ancien même en parfait état au lieu de restaurer et de garder un patrimoine naturel et culturel dans sa commune (qui peu à peu perd son identité).

**Zone humide**

Pire ! Duper une commissaire enquêtrice ou passer outre la Loi sur l'Eau pour construire sur une zone humide. Heureusement, la police de l'eau à la DDTM a refusé l'autorisation et 4 ha 35 de ZH ont été sauvés sur la commune d'Escautpont et problèmes similaires sur d'autres communes.

Il est impossible de taire, pour la majorité des élus, la grande méconnaissance, l'ignorance, le non-respect du droit de l'Environnement et parfois de la Loi tout court même parmi les hauts fonctionnaires et chez la plupart des citoyens ou responsables ayant quelque pouvoir... ce qui aboutit à des situations critiques surtout très aiguës dans les événements quotidiens inédits, imprévisibles ou irréversibles...

## GRANDS PRINCIPES DE BASE POUR LES PLUI(s) :

### 1. GARDER LA TERRE

Garder les zones N, les augmenter, les relier. Tout ce qui reste de nature est précieux.

Garder ou restaurer ou compléter un maillage de TVB, cœurs de nature, corridors écologiques pour permettre ou retrouver le fonctionnement des écosystèmes qui sont indispensables pour notre pouvoir de vivre.

Font partie du maillage, exemples à Escautpont :

Bras du Vieil Escaut qui a donné son nom à Escautpont- un trésor écologique qui a retrouvé une richesse biologique surtout à ne pas troubler

« Piste à camions » chassée Brunehaut, forêt

« Cavalier Les gueules noires » abîmé par un élagage barbare

D 50 et Escaut canalisé : corridor européen

Zone humide de 4ha, 35 rue Chesquières

Lisières de forêt : stop aux coupes rases, mauvaise gestion, hyper mécanisation, perte de biodiversité et chasseurs dominants

Reboiser partout où l'on peut : arbre solitaire, arbres d'alignement, des jardins publics, vergers ou autres haies brise-vent, places publiques, agroforesterie.

OUI l'arbre peut sauver la planète !

« et on abat partout ou bien ça brûle ou bien on bétonne »

Des documents et archives existent, à votre disposition.

## 2. GARDER LES TERRES AGRICOLES partout

Pour notre survie, pour l'immédiat et pour l'avenir, sauver les sols pour une agriculture garante de notre santé, de notre indépendance et d'une économie durable de proximité.

On ne peut pas vivre sans eau, sans air, sans terre ; c'est la nature, dont nous sommes partie intégrante, qui produit la Vie sous toutes ses formes.

L'agriculture est en souffrance, intensive, inadaptée au XXIème siècle. Elle exporte au lieu de nourrir sa population - chimisation, pesticides, hyper mécanisation, pollutions, robotisation, convoitise des promoteurs ou des industriels : NON !!!!

La solution, c'est décider la conversion en agroécologie, agroforesterie, permaculture, BIO répondant aux désirs des citoyens pour une alimentation saine de produits naturels (cantines bio), des exemples très positifs existent de résultats et de formation, par exemple : Terre de Liens, Parcs régionaux, germe des 7 vallées, le PRCTA « A petits pas », etc...

Non à l'endettement, non au gigantisme.

Produire, transformer, commercialiser, consommer, créer des filières Bio en maraîchage, fruits, petits élevages de volailles, moutons... Il y a tout ce qu'il faut pour y parvenir à Escautpont et ailleurs pour un projet agricole cohérent, une économie de proximité durable et saine, créatrice d'emplois et de nouveaux métiers.

Les AMAP et les magasins Bio commencent à se développer et c'est à une politique territoriale cohérente d'aménagement du territoire qu'il faut travailler VITE, VITE, VITE !

## 3. L'URBANISME

STOP au Béton, Bitume, Bagnoles

STOP au gigantisme, aux grands travaux inutiles, dévastateurs, ruineux, d'un autre siècle qui consomment la Nature, la salopent aveuglément et veulent une croissance continue, mortifère, hyper consommatrice.

Voilà les résultats : nous sommes dans le mur !

Escautpont est devenue « Agence immobilière » : environ 60% de logements sociaux

Destruction du patrimoine bâti : place de l'église, ancienne salle des fêtes rénovée en 2005, Boulangerie Rappart + maison de concierge Louisa, ateliers municipaux...



Environ 300 000 euros à rembourser. On pouvait là faire une Maison de la Culture, des ateliers d'Arts Plastiques, Musique, Théâtre, Cinéma, Artisanat, Jardinage, Couture, Cuisine, Jeux de plein air, salles de petites expos, de bricolage de récupération, de répétition.

#### 4. OUVRIR L'ESPRIT A LA BEAUTE DU MONDE

Seule thérapie contre la robotisation, la violence, les « limaces de télé ou jeux vidéo », l'esclavage permanent organisé des ordinateurs, des connexions...

C'est cela l'évolution, la révolution vers la culture et l'agriculture pacifique ouverte à la connaissance et aux autres cultures !

- STOP aux ronds-points idiots, à une voirie lamentable, exemple : le rond-point Ecole du Centre - Boulangerie Marcille, coût 1 million d'euros !  
C'est un rond-point « incontournable » au prix de plusieurs manœuvres pour autobus, camions, etc...  
C'est un scandale. Il faut payer...  
On rase et on reconstruit le contraire de ce qu'il faudrait faire !  
On veut abattre la cité ouvrière en face d'Intermarché !
- Ignorance de la Loi sur l'air Corinne Lepage  
Chaque fois qu'on restaure et que l'on crée une nouvelle route, il faut partager la voirie entre piétons, vélos, déplacements doux, véhicules motorisés, avec sens uniques, voies piétonnes.
- Un enfant ne peut plus aller à l'école à pied ou à vélo, il est en danger de mort  
Des villes ont trouvé d'excellentes solutions.  
On nous a toujours tout refusé. Exemple : Sens unique autour du Trieu.  
On peut parler de gestion arriérée.  
C'est l'utilisation des voitures qui est en jeu, c'est le débat aujourd'hui !
- Coordination des différents modes de transport, encourager les déplacements doux, la pollution de l'air augmente de 40 à 50% à la sortie des écoles.
- Economies d'énergie : isoler, éteindre les pièces vides, éclairage public. Il y a beaucoup de solutions.
- Réduire les émissions, les rejets liquides, gazeux, solides !
- Graves défauts d'information ! On a des formules ambiguës. On signale par affichette dans le Parc « Fermé » lorsque les gens sont libres ou passent pour aller travailler.

Enfin, et il y aurait mille choses aberrantes à dire encore comme par exemple :

- Le canal Condé Pommeroeul (raccourci inutile pour la Belgique)
- Le canal Seine Nord Europe pour son gigantisme, son coût et ses conséquences pour l'EAU, pour sa fracture écologique et le gigantisme qu'il entraîne profitable aux gros promoteurs, lobbies et financiers.

Janine PETIT

REÇU LE

14 JAN. 2019

SOUS-PREFECTURE  
DE VALENCIENNES

D'où viennent les sédiments toxiques  
dans le canal Condé Pommeroeul  
150.000 m3 / an venant de Belgique

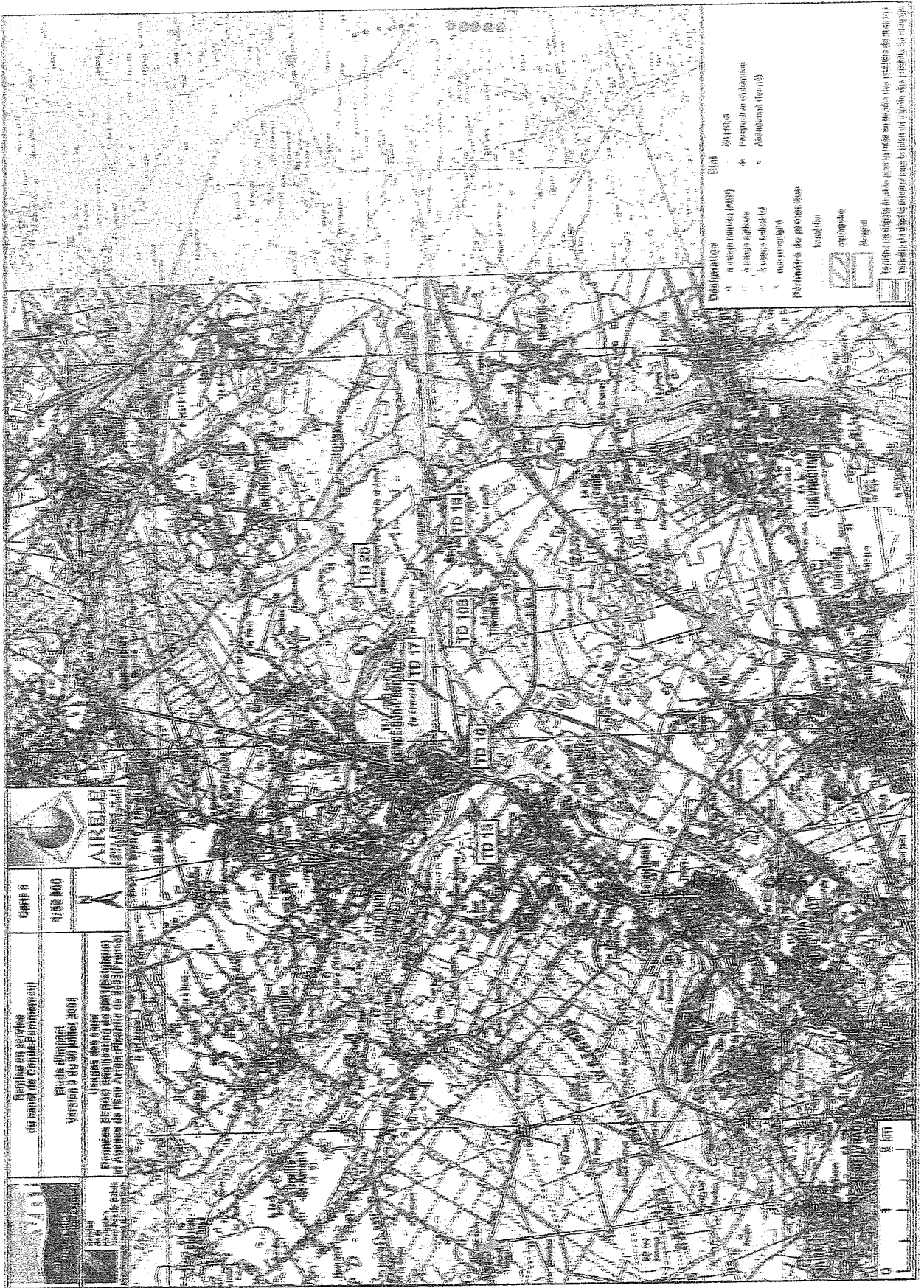
**USINES DU ZONING DE TERTRE-ST-GHISLAIN-HAUTRAGE (B)**

à la frontière de St-AYBERT (F)

(Liste 1998)

- KEMIRA (engrais) *ammoniac & acide nitrique nitrats*  
*ammonium de dioxyde de carbone*
- SEDEMA (pesticides)
- CROMPTON AND KNOULES (colorants) *textiles cuir papier*
- REVALOR BELGIUM (déchets - traitements)
- OLEA (retraitement huiles) *retraitement de déchets à base d'hydrocarbures*
- NEW CARBOCHIM
- WOODGEM (colles) *glicol formol - uréformol - résines pour peinture de bois*  
*formaldéhyde*
- REILLY CHEMICA (produits pharmaceutiques) *pyridine - esters d'acides nitriques*  
*nitriques*
- CARCOKE (fermé mais sols et bassins très pollués) *activité canalisée 30.6.97*
- THENSON
- CENTRALE TGV
- VERLIPAC
- REYNOLDS  
ERROCHEM EUROPE SA - *Produits de base de matériaux Reynold de déchets métalliques*  
*dépôts humains - Zinc - Manganèse oxydes*
- NGR (pois cathartiques)
- BELREF (réfractaires)
- En projet GABRIEL TECHNOLOGIE (polystyrène) et usine  
d'incinération  
ELICHEM BEVELUX SA *fabrication de mousses polyuréthane*
- LAMINOIRS
- Incinérateur de THUMAIDE
- Décharge de LA NEUVILLE HENSIES
- Shankes WASTE SOLUTIONS *centre de tri de déchets industriels*  
*non dangereux*
- Hainaut TANKING (HYPERTEMS) *stockage pétrolier (gazol, essence, pétrole)*
- REVALOR BELGIUM *Collecteur de déchets dangereux et d'huiles usagées*  
*Collecteur et transporteur de déchets dangereux et toxiques (PCB, PCT)*  
*et huiles usagées en région wallonne*  
*Centre de recyclage de déchets dangereux et huiles usagées*

Voies Navigables de France - Direction Regionale de Lille - F.N.4  
 Plan de classement du canal de Conde - Pommereuse



**AIRELE**  
 Bureau de Plans et de Documents

Échelle 1:50 000

Replaces en service  
 du canal de Conde (non aménagé)

Étude effectuée  
 Versant S du 30 juillet 2001

Les plans des canaux  
 de Conde (Belgique)  
 et de la Région de la Vallée de la Sambre  
 (France)

VDI  
 Direction des Voies  
 Navigables de France





CMA CGM JULES VERNE

PORT DE

PORT

PORT





Janine PETIT

Conseillère Régionale EELV

Depuis à l'Assemblée Publique  
le 19.12.2018 au  
Château l'Abbaye

Grèce v. 2e (7 pages)

RECUE

14 JAN. 2019

SOUS-PREFECTURE  
DE VALENCIENNES

*Nous vivons dans un monde limité vivant.  
 Nous sommes des êtres limités vivants,  
 Nous n'avons pas de planète de rechange,  
 Il faudrait à 2 à 5 planètes pour continuer à vivre comme aujourd'hui.*

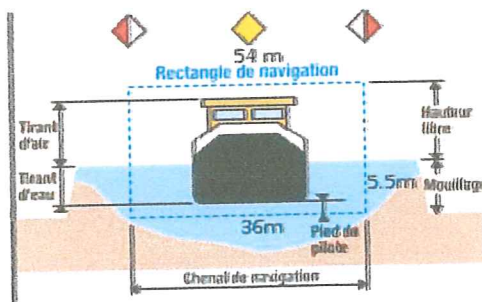
LE CANAL SEINE-NORD-ESCAUT

CSNE (et canal Pommeroeul B et Condé F)

Les seules voies possibles sont celles de la TRANSFORMATION, TRANSITION,  
CONVERSION ECOLOGIQUE donc ENERGETIQUE ET SOCIALE.

## I] ECOLOGIQUEMENT

Suivant la voie du canal du Nord (PJ1) le Canal Seine-Nord Escaut grand gabarit (4400T)  
est une folie.



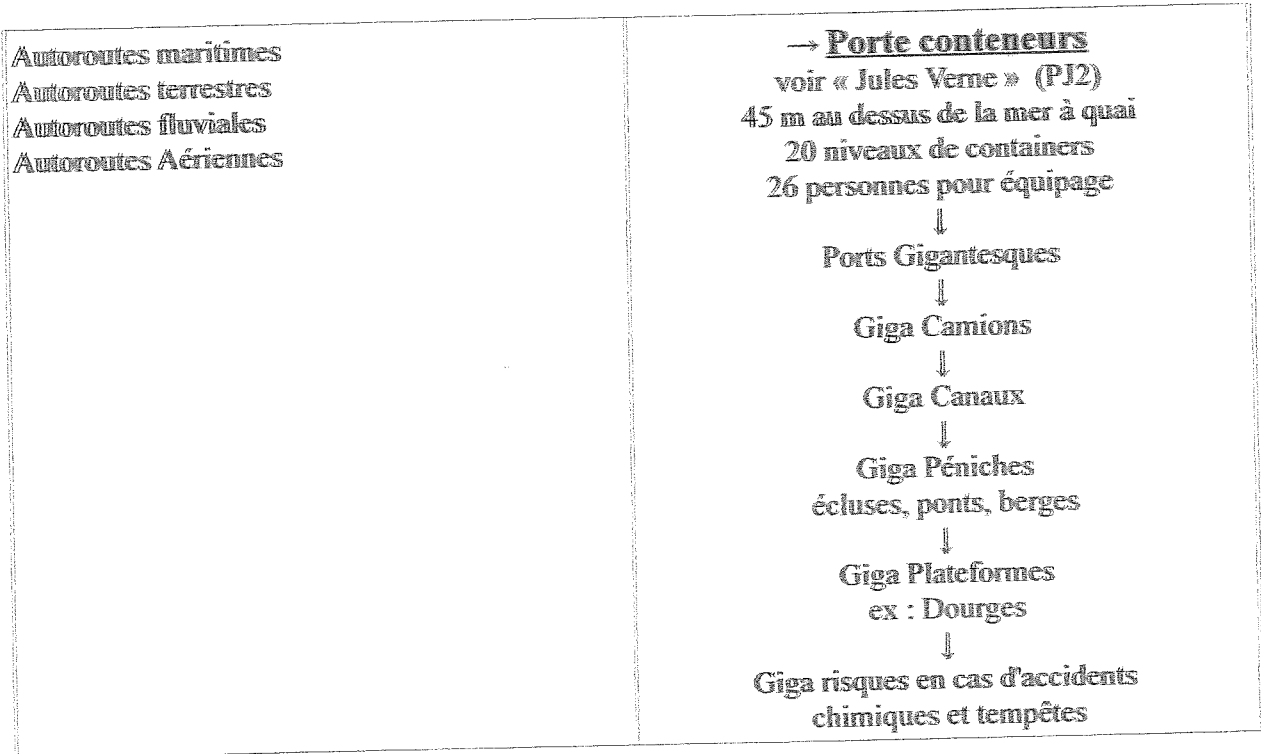
La Seine, l'Oise, l'Escaut ne sont pas le Danube !

- Le CSNE serait une énorme fracture écologique et un couloir pour de nombreuses espèces invasives
- Les ressources et la qualité de l'eau menacés :
  - on remplirait le canal avec l'eau de l'Oise (autre bassin versant)
  - on créerait 2 bassins réservoirs de chacun 13 millions de m<sup>3</sup> pour maintenir le niveau d'eau, niveau d'été.
  - Dérèglements climatiques, inondations, sécheresses..





- 54 millions de m<sup>3</sup> de terrassements : DEBLAIS, REMBLAIS le long des berges des villes et villages
- DISPARITION, ARTIFICIALISATION, GASPILLAGE de TERRES AGRICOLES NOURRICIERES et d'ESPACES NATURELS sur un territoire déjà très morcelé, à forte densité de population et d'urbanisation.
- Appauvrissement, médiocrisation, DISPARITION DE BIODIVERSITE donc de vie, de survie, TRAME VERTE ET BLEUE, CORRIDORS, etc...
- CASCADE DES CONSEQUENCES DU MECANISME DU GIGANTISME.. EXEMPLES :



NB : Les transports maritimes et aériens ne sont pas comptabilisés dans les gaz à effet de serre à Kyoto.

NB : L'augmentation des transports maritimes gigas a augmenté le trafic des camions

NB : La Biodiversité est un principe de vie, d'évolution de la vie et de survie. C'est pourquoi, il importe de la protéger, la retrouver en espaces naturels, en agriculture, en culture, en énergie, en écomobilité, en zone rurale ou urbaine, etc...

- Le canal POMMEROEUL (Belgique) - CONDE (France) - voir PJ1/PJ3:

Le Canal de Pommeroedul-Condé : 11kms (6 en France et 5 en Belgique, seul tronçon wallon à grand gabarit) est fermé depuis 20 ans pour cause d'envasement quasi-total venant pour les 4/5 du ZONING DE TERTRE – HAUTRAGE – St GHISLAIN (B) : complexe d'environ 21 usines chimiques de type SEVESO très polluantes à la frontière franco-belge. Les effluents liquides, solides, gazeux se sont déversés librement à tout va pendant des décennies. Quelques fermetures et la Directive Cadre sur l'Eau provoquent une amélioration relative en surface.

Jamais, aucune réclamation de quiconque depuis 20 ans n'a eu lieu puisque les bateaux passent sur le

canal de l'Escaut à grand gabarit par MORTAGNE, où, au Grand Large, ils peuvent soit continuer vers le Nord-Ouest ou virer sur l'Est. L'accès à la Belgique à Grand Gabarit est réalisé mais le canal Nimy Blaton et le canal de l'Escaut (B) sont toujours à 1300 et 1500 T, l'ascenseur de Strepv à 2000 T.

Soudain, « l'avenir du Valenciennois », « l'avenir de Seine Nord » dépendent de l'ouverture à la navigation Grand Gabarit de ce raccourci (6 kms entre frontière Belge et Condé) !!!  
D'où, durant la période électorale 2009, la volonté politique pratiquement unanime « on développe les transports VNF on est écolos ! » et la pression valenciennoise et ministérielle de draguer et stocker ces sédiments toxiques, très toxiques (1 Million 400 000 T + 400 000 T de terres franches) sur des sites sensibles (PNR Scarpe Escaut et parc transfrontalier, ZNIEFF, ZICO, etc ... Sous-sol minier ou proximité nappe) terrains de dépôt très dangereux mis à disposition sont menaçants à l'heure où la planète est si malade, sans considérer les enjeux écologiques ! Nous sommes ici dans le grand corridor européen TVB de zones protégées sensibles de la vallée de l'Escaut et de la Haine.

C'est grave, c'est choisir de mettre en danger la santé, la sécurité publiques par transport, diffusion, propagation et multiplication des pollutions par l'eau, le sol, le sous-sol et l'air, dans le valenciennois déjà si éprouvé par le passé industriel et si atteint dans la santé humaine (voir chiffres Observatoire Régional de la Santé...)

Comment peut-on oser duper l'opinion publique en inventant un scénario coûteux, inutile et dangereux, inventant une 2ème liaison très coûteuse avec la Belgique vers des régions en déserrance industrielle au détriment d'autres voies navigables en mauvais état.

Pourquoi financer 2 accès en Belgique ?

Pourquoi ne pas rechercher les causes d'un tel envasement ?

Toucher à ces sédiments est un acte irresponsable. Les procédés de retraitement n'existent pas.

Quelles sont les causes et les conséquences du gigantisme si prôné au XX ème siècle et aujourd'hui encore par une certaine pensée unique productiviste ?

La mise à grand gabarit des 6 kms entre la frontière et Condé/Escaut serait écologiquement dramatique, inadmissible et dangereux. De nombreuses fois lors d'enquêtes publiques et autres réunions avec la Commission Internationale de l'Escaut et lors de journées internationales, l'association « Escaut Vivant » a proposé, demandé suivant les avis éclairés du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et de la Haute Autorité Environnementale, de créer un **institut européen pluridisciplinaire d'étude et recherche sur les sédiments toxiques**. Il est donc possible d'économiser des dépenses inutiles, dangereuses pour investir dans la recherche et études profitables à la région, la France et l'Europe.

## III) ECONOMIQUEMENT

CSNE est un projet des grands Lobbies et réseaux financiers ?! ... Bouygues, Vinci, Vivendi ? UE qui ?

- D'abord **LA DETTE FRANCAISE ! Les économies sont nécessaires, obligatoires.** Ce n'est pas le moment de réaliser des mégaprojets Notre-Dame des Landes, tunnels, autoroutes, super stades, hypermarchés, ferme 1000 vaches, Center Park, Méga navires de croisière... c'est tuer le développement durable.
- **Conséquences négatives et parfois irréversibles des grands projets étant donné les crises** écologiques, économiques, financières, sanitaires, alimentaires, démographiques, climatiques, etc... Ces investissements sont désastreux **basés sur :**
  - la croissance continue productiviste
  - la compétitivité qui affaiblit
  - l'homogénéisation qui appauvrit
  - les grandes surfaces qui éliminent artisans et petits commerces
  - les grands bateaux qui anéantissent les petits et les moyens
  - La grande consommation (100 millions de consommateurs) qui gaspille, crée de faux besoins et aliène la population.
  - Le 4400 T = 180 camions peut-être, mais le trafic routier est augmenté parallèlement et les dommages à l'environnement sont sous-estimés ou non-estimés.

**La réflexion doit porter sur une vue globale sur le fret ferroviaire, le fluvial, la route – l'air et les transports maritimes – sur l'arrière pays et les ports – ne pas séparer écologie et économie.**

**Préférer** la complémentarité à la compétitivité

**Prendre conscience de l'impossibilité de restauration et entretien des VNF petits et moyens canaux** absolument vitaux pour un tissu économique et un réseau Trame verte et Bleue à mailles plus fines, plus proches, plus durables de proximité et d'efficacité.

**Prendre conscience des inconvénients des flux tendus** alors que le trafic fluvial c'est « le juste à temps ». Les flux géants mondiaux de marchandises sont incontrôlables.

**Prendre conscience que l'automatisation, la mécanisation, l'industrialisation de certaines activités augmentent le chômage** (cf Anvers : projet « Zéro » Docker ; cf Le Jules Verne : 26 emplois, des entreprises de 700 emplois sont tombées à 11 emplois) détruisent les équilibres naturels, les ressources non-renouvelables, dévorent les terres nourricières.

**Prendre conscience que l'impossibilité de contrôler les contenus et les contenants**, les trafics constituent des dangers effrayants pour la santé et la sécurité publiques (épidémie, espèces invasives, hygiène, normes européennes, nationales dans la fabrication, les produits naturels, alimentaires, agricoles....) et dangers pour les libertés fondamentales de l'être humain :

- droit à l'eau, l'air, la terre sains
- droit des peuples à se nourrir, à cultiver la terre, à une alimentation saine
- droit à la qualité de vie et non à l'accumulation des biens matériels
- droit à la vie !

On peut concevoir un autre canal, **un prototype d'écocanal européen du XXI ème siècle** écologique, rentable, durable, artère de vie, de bien être, de beauté.

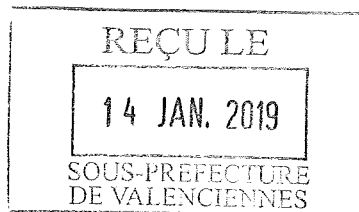
## Proposition

# ***L'ECOCANAL EUROPEEN DU XXIème SIECLE***

Projet Pilote Européen NPDC-PICARDIE de transformation écologique et sociale

### 1) Avoir une vue globale régionale, nationale, européenne

- écologique économique sociale
- les bassins versants – écosystèmes Trame Verte et Bleue
- sur **les** transports : marchandises, tourisme, voyageurs
- la diversité
- la proximité
- la complémentarité
- l'efficacité
- l'économie d'énergie
- l'économie circulaire
- les coûts
- les contraintes et atouts
- etc...



### 2) le tracé : UTILISER L'EXISTANT (canal du Nord) LIMITER LE GABARIT : 2000 T REPOINDRE AUX DIFFERENTES FONCTIONS DE LA VOIE D'EAU

- vecteur écologique TVB, berges, zones humides, cœurs de nature, zones protégées – classées - vulnérables
- transports de marchandises et voyageurs
- tourisme
- diversité logique des berges.
  - Berges végétalisées, lagunées, partout où cela est possible. Ce sont des mini-stations d'épurations, des biotopes pour la faune et la flore. Reconquête de la nature sur les terrains de dépôts.
  - Quais bord à canal (pour charger et décharger)
  - Encoches dans les berges pour amarrage de petits bateaux de plaisance liens avec la ville : écomobilité
  - Élargissement du canal pour croisements des péniches par endroit
  - Diversité des petites et moyennes plateformes multimodales en améliorant et utilisant l'existant
  - Ecluses écocompatibles avec éclusiers
- Diversité des péniches, des gabarits et péniches polyvalentes : VRAC – BIG BAGS – CONTENEURS de même diversité des voitures SNCF : Fret et voyageurs et des camions polyvalents et pour courtes distances
- Enfin travailler sur les ECOPORTS côtiers et intérieurs
  - une grosse réflexion a déjà eu lieu sur les ports Haute Qualité Environnementale pour les bonnes pratiques portuaires
  - intégration transversale de l'Environnement plus en amont, dans la conception

- et la gestion des ports
- gestion plus rationnelle plus sobre de l'énergie des flux
- recyclage des déchets – écologie industrielle
- gestion des sédiments pollués
- diminution des nuisances, pollutions, émission des gaz à effet de serre
- coopération avec les acteurs industriels et autres transports et chaîne multimodale
- interfaces ville – port / navire – port
- qualité de l'eau, de l'air et des sols
- cargaisons dangereuses
- état sanitaire, épidémie...

Si on constituait une équipe avec des écologues de tout poil, des ingénieurs de toutes disciplines, des artistes, architectes, urbanistes, designers, créateurs diversifiés, avec un cahier des charges, des contraintes, des critères, des atouts pour inventer, innover ce nouveau type de canal, de péniches, de navires, de ports, de voitures SNCF, tram, routes. Là, nous serions surpris de la richesse des idées, de la motivation des générations et du sens retrouvé au travail à cause de la prise de conscience des possibles : en inventant la transformation écologique et sociale du XXI ème siècle.

Vive la vie !

Janine Petit  
Le 02 Avril 2014.

**Exemples de Berges lagunées rive droite – Canal de l'Escaut à Escoutpont :**







*Pièce n° 97 (19 pages + 10 pages signataires)*

Le collectif des pétitionnaires souhaite présenter les remarques et questions suivantes concernant l'enquête publique relative à la création d'un site de transit et de stockage de boues de dragages sur les communes de Château l'Abbaye et Mortagne-du-Nord.

Les questions pour lesquelles des réponses sont attendues sont numérotées et encadrées.

**Publicité du projet invisible :**

La rue Fernig de Mortagne-du-Nord située à moins de 1km à proximité du site pressenti n'a pas fait l'objet d'un affichage visible du côté des habitations. Au 4 décembre 2018, à l'exception d'une famille, aucun riverain n'était au courant du déclenchement de l'enquête et de la présence de l'enquêteur public à la mairie de Mortagne-du-Nord, le 5 décembre 2018. Au vu des échanges, la situation était identique pour le reste des administrés de Château l'Abbaye, de Mortagne-du-Nord et de Flines-lès-Mortagne.



Ci-dessus des photos prises le 16 décembre 2018 montrant l'absence d'affichage rue Marceau Tison, à Flines-lès-Mortagne, lieu le plus proche du projet.



Pont de l'Escaut à Mortagne-du-Nord, le 16 décembre. L'affiche s'y trouve bien mais où ?



L'affiche est bien là...

Donc, évidemment, un constat d'huissier prouve qu'il y a affichage, mais nous sommes en droit de nous demander si l'affichage est bien visible depuis les lieux les plus proches du projet... La réponse est négative.

1. Les pétitionnaires se demandent pourquoi il n'y a pas eu de réunion publique en dehors des permanences de l'enquêteur public. Ce dernier n'était pas accompagné d'un expert en sédiments comme cela se pratique normalement dans l'agglomération lilloise et n'était pas en mesure de répondre à certaines questions techniques.

Les 2 790 pages d'annexes et leur désorganisation n'ont pas contribué à une exposition simple, claire et directe du projet. Les versions électroniques des annexes consultables à l'adresse <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Autres-installations-classees-agricoles-industrielles-etc/Autorisations/Autorisations-2018> n'étaient pas séparées les unes des autres ni numérotées. Les annexes n'étaient donc pas identifiables et ne pouvaient être rapprochées des documents papier disponibles en mairie. Ainsi le renvoi aux annexes dans les documents s'est avéré inutile et il n'a pas été possible de contrôler les informations contenues dans les documents simples. Un réel manque de transparence est à déplorer, cela a d'ailleurs été souligné par l'Autorité environnementale. Cette absence de structure et d'arborescence sur les dossiers électroniques des annexes a contribué à rendre le dossier inintelligible pour le public et à rendre les informations introuvables.

L'annexe relative à l'étude d'impact était manquante à la mairie de Château l'Abbaye et n'a pu être consultée. Ceci a été constaté par le Commissaire enquêteur lors de la réunion du 14 décembre 2018.

De plus, toutes les annexes présentes en mairie n'étaient pas disponibles en version papier. Un CD-Rom était mis à disposition, mais aucun ordinateur n'a été proposé pour consulter le CD-Rom à la mairie de Mortagne du Nord.

### **Calendrier de l'enquête publique**

Nous ne pouvons que dénoncer la période à laquelle cette enquête publique a été initiée. L'enquêteur public a précisé lors de la rencontre du 14 décembre que les conseils municipaux disposaient de 15 jours calendriers suivant la clôture de l'enquête pour se prononcer contre le projet s'ils le souhaitent. En absence de toute action de leur part pendant cette période, il serait conclu que les conseils municipaux seraient en faveur du projet. L'enquête a été commencée le 19 novembre 2018 pour s'achever le 19 décembre 2018. La période des 15 jours commencera donc le 20 décembre 2018 pour s'achever le 4 janvier 2019. Il est évident qu'aucun conseil municipal ne peut se réunir à cette période,



car il s'agit de la période de Noël où beaucoup d'entre nous se déplacent dans leurs familles ou partent en vacances. Nous estimons donc que la procédure n'a pas été conduite afin que les personnes souhaitant se prononcer à l'encontre du projet puissent le faire véritablement et que l'enquête publique a été vidée de son sens.

### **Explications quant au déroulement de la procédure d'enquête publique**

Il semble que nos élus n'aient pas pris la mesure des possibilités de droit d'expression dans ce dossier et qu'ils n'aient pas compris toutes les subtilités de la procédure. Ils ne semblaient pas au courant du calendrier de la procédure et ne connaissaient pas les prochaines étapes de cette procédure d'enquête publique.

2. Il est demandé d'indiquer de fournir un calendrier propre à cette procédure (et non un schéma flow comme présenté dans le dossier), pour que les administrés et les élus sachent de quoi il retourne et que la procédure puisse être suivie par les principaux intéressés du projet.

### **Informations incomplètes**

Les analyses environnementales conduites par Rainette concernent exclusivement Château l'Abbaye. L'impact environnemental sur Mortagne-du-Nord n'est donc pas évalué de façon aussi complète. L'étude d'impact environnemental ne peut donc être considérée comme complète et exhaustive, et indépendante, les prestataires étant rémunérés par VNF.

Le document B relatif aux cartographies n'a pu être consulté, car vidé de ses images sur internet comme en mairie.

La grille détaillée utilisée pour déterminer les enjeux « fort, modéré et faible » n'a pas été fournie.

Les résultats de l'analyse des sols, p34 du rapport ne sont pas dans les annexes présentées à l'enquête publique (page 263 annexe C1-C12).

Les pétitionnaires constatent donc une incomplétude du dossier camouflée par l'apport de 2 790 pages d'annexes et des irrégularités. Ce manque de préparation sérieuse du dossier, montre le peu de cas apporté à la procédure d'enquête publique menée en toute discrétion d'une part et d'autre part le peu d'intérêt porté aux personnes qui seront impactées directement par le projet.



## **Description des sédiments déversés dans l'installation**

VNF part du postulat que les sédiments seront non dangereux, mais ce postulat n'est pas démontré. Les annexes présentées démontrent même le contraire pour ce qui concerne la teneur en métaux lourds et en hydrocarbures des sédiments.

### Des indices forts en métaux lourds

Les analyses ont indiqué un fort indice de contamination métallique (unité de mesure QSm) pour tous les échantillons prélevés, sans exception. Ceci a nécessité la mise en œuvre de tests supplémentaires pour déterminer l'absence de dangerosité.

Ces tests sont discutables car le ministère de l'écologie admet lui-même qu'il n'existe, tant au niveau européen qu'au niveau national, aucune méthode normalisée pour caractériser la dangerosité des sédiments de dragage (en lien avec le critère d'écotoxicité H14). D'ailleurs, tous les tests annexés au dossier concluent que les échantillons « seraient » non écotoxiques. L'utilisation du conditionnel montre l'absence de certitude quant à la non-dangerosité.

Ici aussi, le dossier manque de transparence car des données sont omises pour le calcul des QSm pour le Canal de l'Escaut et de la Sensée, ce qui ne permet pas d'évaluer sur une base identique ces prélèvements par rapport aux autres. Par principe de précaution, les pétitionnaires considèrent que ces données manquantes ne dérogent pas aux constats de contamination qui précèdent et concluent donc qu'elles doivent comporter des indices très élevés en QSm.

Les paramètres de dépassement concernent dans la majorité des cas des métaux lourds comme le nickel, le plomb, le zinc, le mercure et l'antimoine.

### Des indices d'hydrocarbures très élevés nécessitant un traitement dans des structures adaptées.

Dans les Annexes électroniques C14 à C24 comportant les analyses de sédiments, les rapports d'analyse ne sont pas présentés de la même façon et les conclusions sont différentes. En effet, pour certains sites, comme le Canal du Nord<sup>1</sup>, le bief Erre-Selles<sup>2</sup>, le canal de Saint Quentin à hauteur de Cambrai<sup>3</sup>, il est indiqué que certains des échantillons devront être traités dans des installations pour

<sup>1</sup> Analyses de sédiments dans le cadre des opérations de dragage sur le Canal du Nord et le bief Erre-Selles, rapport Airele – Version 01 – 04/04/2014, p. 19, page 91 de l'annexe électronique C14-21

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 30, page 102 de l'annexe électronique C14-21

<sup>3</sup> Analyses de sédiments dans le cadre des opérations de dragage sur le Canal de Saint-Quentin à hauteur de Cambrai, rapport Airele – Version 01 – 04/07/2014, p.20, page 444 de l'annexe électronique C14-21

déchets dangereux (ISDD), tandis que d'autres analyses exactement identiques conduites pour d'autres sites concluent au fait que les déchets sont inertes ou non inertes<sup>4</sup>, mais n'indiquent pas de quel type d'installation ils relèvent.

D'après les informations disponibles, un nombre conséquent de prélèvements devrait être traité dans des ISDD, car l'indice d'hydrocarbures dépasse les taux précisés par la décision du Conseil n°2003/33/CE qui est d'application dans le cas d'espèce :

- Echantillons n°7, 9, 12 et 13, plus l'échantillon n°11 lorsqu'on applique, dans le cas le plus pessimiste le taux de 25% d'incertitude analytique, prélevés à hauteur de Saint Quentin entre Marcoing et Iwuy. Soit 36% des échantillons (5 échantillons sur 14);
- Echantillons n°1, 2, 9 plus l'échantillons n°10 lorsqu'on applique, dans le cas le plus pessimiste le taux de 25% d'incertitude analytique, prélevés entre Fresnes sur Escaut et Mortagne-du-Nord. Soit 36% des échantillons (4 échantillons sur 11) ;
- Echantillons n°1, 2, 3, 6, 12, 13, 15, 17 prélevés sur le Canal de l'Escaut et la Sensée entre Aubigny-au-bac et Fresnes-sur-Escaut. Soit 44,4% des échantillons (8 échantillons sur 18).

Pour compléter, 2 échantillons sur 3 du bief Erre-Selles devraient être traités en ISDD (soit 66% des échantillons), et 1 échantillon sur 5, pour le Canal de Saint Quentin à hauteur de Cambrai, (soit 20% des échantillons).

Aucune information n'est donnée concernant la nature des sédiments de dragage du canal de Condé-Pommeroeul où la pollution est de notoriété publique et qui représentera la majorité des apports sur le site de Château l'Abbaye-Mortagne. Ceci est sans doute justifié par le fait que les boues seront apportées après « recalibrage ». Cependant, aucune garantie sur l'innocuité des boues apportées d'un endroit extrêmement pollué ne peut être apportée à ce jour. De même que pour les QSm, les pétitionnaires présupposent empiriquement, qu'en l'absence de données et par application du principe de précaution, les sédiments de Condé-Pommeroeul relèveront d'ISDD.

Pour démontrer la non-dangereuse, VNF s'appuie sur des valeurs moyennes entre des valeurs de sédiments potentiellement dangereux et des valeurs de sédiments réellement dangereux. Des connaissances de base en statistiques indiquent qu'une moyenne n'est pas représentative d'une population. Par conséquent ici, la moyenne n'est pas représentative de ce qui a été prélevé et de ce

---

<sup>4</sup> Réalisation de prélèvements et analyses de sédiments sur le canal de Saint-Quentin entre Marcoing et Iwuy en vue de leur caractérisation, Airele p.22, p.195 de l'annexe électronique C14-21 ; analyses de sédiments sur l'Escaut canalisés entre Fresnes-sur-Escaut et Mortagne-du-Nord en vue de leur caractérisation, Airele, p. 19, page 486 de l'annexe électronique C14-21 ; analyse de sédiments dans le cadre des opérations de dragage sur le Canal de l'Escaut et la sensée entre Aubigny-au-Bac et Fresnes-sur-Escaut, Airele pp.23-24, page 25 annexe électronique C21-24 ;

qui sera apporté sur le site de Château l'Abbaye. Le nombre d'échantillons relevant d'une ISDD étant loin d'être négligeable, les pétitionnaires ne peuvent accepter que l'ensemble soit traité comme « non-dangereux ». Aucune information ne concerne le traitement qui sera réservé à l'ensemble de ces sédiments destinés à des ISDD dans l'établissement de Château l'Abbaye. Le principe de précaution n'est ici pas respecté par VNF, d'autant qu'il manque des éléments potentiellement aggravants en l'absence d'informations sur les sédiments venant du site de Condé-Pommereul. C'est pourquoi, il peut être raisonnablement conclu que les sédiments seront polluants et dangereux mais pas traités comme tels.

Le dossier précise que le « projet correspond à une plateforme de transit de sédiments non dangereux, non inertes et à une installation de stockage de déchets non dangereux non inertes » (page 7 de la note de présentation non-technique). Pour ce type de déchets, et dans le cadre de la prévention, l'ADEME précise que le transit et le traitement de ce type de déchets dans des installations classées pour la protection de l'environnement doit *in fine* être effectué dans des installations adaptées aux déchets dangereux. (source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/quoi-parle-t/types-dechets/dossier/dechets-non-dangereux/dechets-non-dangereux-non-inertes>).

Les analyses présentées en annexe montrent que certains des sédiments seront de plus inertes<sup>5</sup> et dangereux, d'après les niveaux la décision du Conseil n°2003/33/CE. Finalement, il sera possible de mettre de tout sur le site, semble-t-il, car aucune information n'indique à partir de quelles valeurs les déchets ne seront pas orientés sur le site de Château l'Abbaye. En conséquence, les pétitionnaires concluent que tous les types de sédiments, inertes, non inertes dangereux et non-dangereux seront bien apportés sur le site de Château l'Abbaye et seront traités comme des déchets non-dangereux.

En outre, d'autres types de déchets seront également apportés par la CAPH, sans que le dossier n'apporte davantage de précisions. Ce manque de transparence est jugé inacceptable et laisse supposer une entente coupable entre VNF et la CAPH, les premières étant autorisées par la seconde à stocker à moindre effort des déchets dangereux à condition, peut-être, que la seconde puisse y déposer quelques déchets non issus de dragages d'une provenance mystérieuse et donc douteuse.

Les pétitionnaires constatent donc un manque de transparence et ne disposent pas d'une assurance raisonnable quant à l'innocuité des déchets qui seront apportés par la CAPH.

3. Il est demandé aux VNF de justifier pourquoi les préconisations de prévention de l'ADEME ne pourraient pas être prises en compte en l'espèce, et comment les VNF peuvent arriver à

<sup>5</sup> Voir par exemple le mélange entre sédiments inertes et non-inertes, réalisation des prélèvements et analyses de sédiments sur le canal de Saint-Quentin entre Marcoing et Iwuy en vue de leur caractérisations, rapport Airele, p.22, page 195 de l'annexe électronique C14-21.

la conclusion que les sédiments seront non-dangereux compte tenu de la teneur en métaux lourds et hydrocarbures détectés dans les échantillons.

Les pétitionnaires refusent donc cette installation qui ne pourra traiter de façon adéquate tous les déchets pollués de la VNF et de la CAPH. Les pétitionnaires estiment en effet que leur commune n'est pas une poubelle de ces deux entités et refusent catégoriquement l'installation de cette déchèterie à ciel ouvert.

#### Contrôles et sous-traitance

Etant donné qu'aucun des échantillons ne permet de confirmer immédiatement la non-dangérosité des sédiments, et que le dossier n'indique pas que ces sédiments seront traités ailleurs se pose la question de savoir si les contrôles seront bien utiles et donc conduits avec diligence, d'autant qu'une seule analyse par an sera conduite par opération de dragage. Cela montre que le minimum, pour ne pas dire rien, sera fait pour garantir l'absence de dangérosité des apports en sédiments. Les informations ne montrent pas clairement les activités de contrôle qui seront conduites par VNF et par le sous-traitant et n'indiquent pas en quoi consiste « une seule et même opération de dragage ».

4. Les VNF n'ont pas indiqué clairement tous les contrôles prévus dans ce cas précis (contrôle d'intégrité des installations, et contrôle des arrivages de sédiments), leur fréquence, le lieu de leur réalisation, la qualification des personnes missionnées pour ces contrôles ainsi que le budget prévu aux fins de ces contrôles. De même aucun plan d'action n'a été présenté concernant la gestion des risques mis en évidence par lesdits contrôles. Des informations claires, précises et intelligibles sont attendues par les pétitionnaires sur les contrôles et la gestion des risques mise en place sur le site pressenti.

5. En outre, aucun contrôle n'est prévu pour les déchets provenant de la CAPH. Leur provenance mystérieuse empêchant certainement de définir les dispositions juridiques applicables. Des informations sur ce point sont demandées.

En l'absence de contrôles efficaces ne pouvant jouer leur rôle de prévention des risques, les pétitionnaires estiment que le projet représente un risque réel qui ne peut être acceptable.

Le fait que l'activité est gérée par un sous-traitant, permet de diluer les responsabilités en cas de problème environnemental majeur. Les obligations imposées au sous-traitant n'ont pas été détaillées malgré une demande de l'autorité pour l'environnement. VNF doit pourtant avoir d'ores et déjà un



projet de cahier des charges pour le sous-traitant car il ne s'agit pas du premier projet de VNF de mise en place du site de transit et de stockage. L'absence de réponse de VNF à l'agence de l'environnement montre qu'il y a ici une zone d'ombre que VNF ne souhaite pas éclairer.

6. Les cahiers des charges sont demandés aux VNF concernant les obligations du sous-traitant dans le site de transit et de stockage prévu sur le site de Château l'Abbaye.

L'absence de transparence enjoint les pétitionnaires à rejeter le projet car insuffisamment documenté sur la question de la sous-traitance et de la gestion et du contrôle des risques de l'établissement prévu.

### Fonctionnement du site

Les informations données ne permettent pas d'établir une quantification exacte de ce qui sera apporté sur le site, le rythme auquel les sédiments seront apportés et la durée d'exploitation. La période d'activité annuelle n'est pas non plus très claire. D'un côté on parle de travaux réalisés tout au long de l'année et à d'autres endroits, il est indiqué que les dragages seront réalisés pendant les mois d'automne et d'hiver. Le calendrier présenté n'est pas réaliste puisqu'il prend en compte les années précédant 2018.

7. VNF est priée de fournir un calendrier précis et réaliste des travaux de construction du site d'une part et d'autre part des activités, des tonnages et des volumes stockés sur le site opérationnel.

### Saturation des autres installations qui démontrent l'absence de valorisation :

Le valenciennois commence à être envahi de ces sites qui débordent tous et lorsque les structures ont atteint leurs capacités maximales, d'autres endroits sont recherchés. Nous sommes les prochains sur la liste. Le site de Château l'Abbaye n'échappera pas à la règle et la question de la valorisation a été soulevée par l'autorité environnementale. Le mémoire en réponse de la VNF ne donne pas davantage de précisions, et rien de concret ni de mesurable n'a été fourni à l'autorité environnementale. Donc, il peut être raisonnablement conclu que les sédiments resteront dans le bassin de stockage jusqu'à saturation.

Les pétitionnaires constatent qu'il s'agira juste de bassins et qu'aucun des sédiments ne fera l'objet d'un traitement comme il peut en exister en Belgique, par exemple, comme le traitement par filtre-pressé sur barge pour une revalorisation immédiate en BTP. En l'absence d'un quelconque traitement, et d'aucun débouché concrètement identifié, quantifié et financièrement chiffré de revalorisation, et

au vu de ce qu'il se passe dans les municipalités voisines qui croulent sous les sédiments, les pétitionnaires s'élèvent contre ce projet minimaliste, voire moyenâgeux à l'aune des mesures existantes, qui consiste à déposer des sédiments pollués à ciel ouvert aussi longtemps qu'il y aura de la place.

### **Description de la zone**

Le projet se situe sur plusieurs zones reconnues d'intérêt environnemental qui se superposent, ce qui démontre la riche biodiversité du site. Le lieu se situe en plein cœur du parc régional Scarpe-Escaut, dans une zone ZNIEFF II avec des éléments rares et remarquables, protégées ou menacées du patrimoine naturel. La charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, classe ce site au cœur de biodiversité humide et aquatique. Le projet se situe également sur des corridors humides et aquatiques. Une candidature à la convention RAMSAR favorisant le tourisme dans les zones humides est en cours et bien partie pour être acceptée.

Des espèces d'oiseaux rares et de chauve-souris nichent dans ce lieu, ce qui montre un environnement riche par sa faune. Parmi les 37 espèces d'oiseaux recensées sur l'aire d'étude en période de reproduction, 30 espèces sont protégées au niveau national par l'article 3 (espèces nicheuses d'Europe) de l'arrêté du 29 octobre 2009. De plus, l'article 3 renforce l'article L.411-1 du Code de l'Environnement qui considère que toutes les espèces protégées voient leurs habitats protégés. Les 30 espèces protégées sur la zone d'étude sont donc concernées par cet arrêté car ils utilisent les habitats de la zone de l'établissement comme zone de repos et/ou comme zone de nourrissage<sup>6</sup>.

Ce côté verdoyant du site cache des réalités plus sombres. Ce choix de laisser ce site à la nature découle d'une lourde histoire industrielle qui a pollué pendant 60 ans les lieux de façon très importante. Le choix semblait avoir été jusqu'à présent de créer des zones naturelles pour préserver les populations habitant ces communes de l'exposition aux métaux lourds.

Ci-dessous, les cartes de l'INRA, centre de recherche indépendant, non rémunéré par une quelconque partie au dossier.

---

<sup>6</sup> Annexe électronique C13 p.57



cet endroit est extrêmement dangereux car l'écosystème installé ne se réinstallera pas aussi rapidement à cet endroit que sur d'autres lieux, du fait de la pollution des sols. Les jardiniers de la zone sont bien conscients des difficultés à faire pousser des arbres ou d'autres végétaux et réfléchissent à deux fois avant d'abattre quoi que ce soit car les chances de repousse d'une plante sont minces.

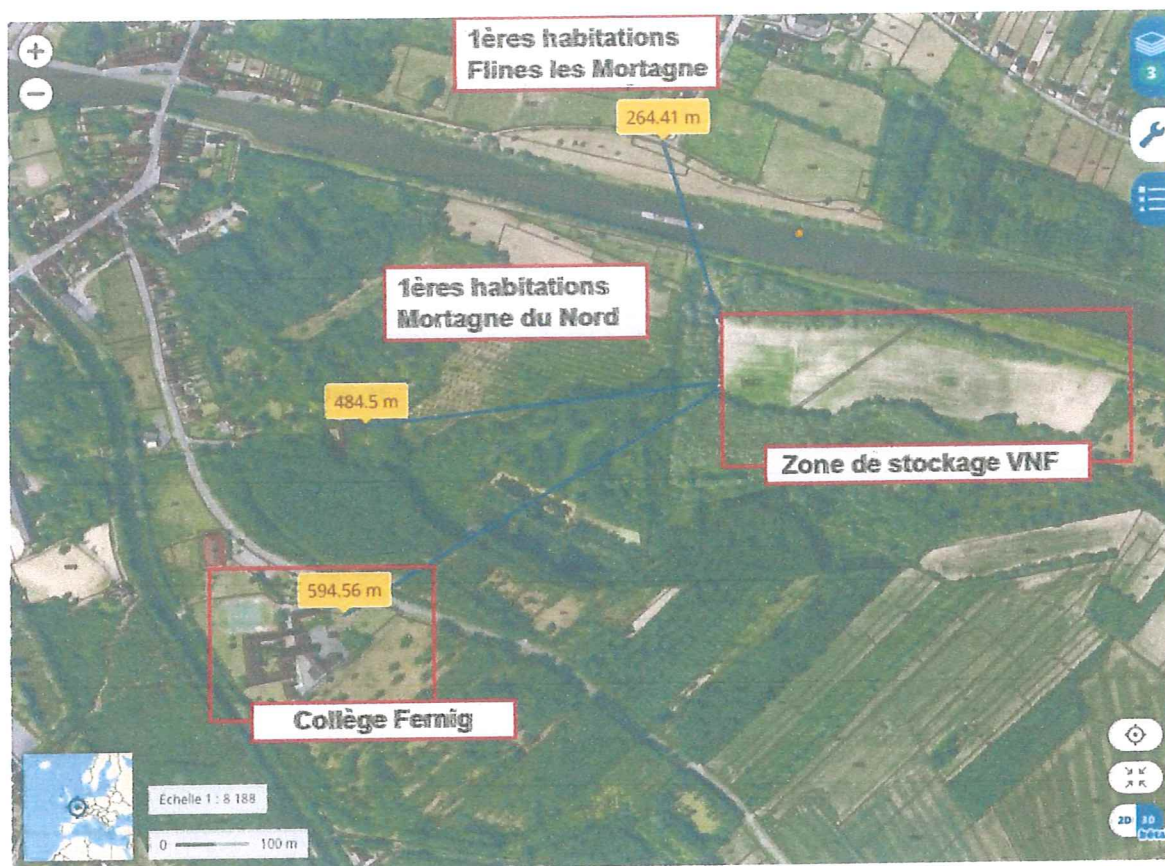
La richesse ornithologique de la zone est également impactée. En effet, les VNF se concentrent sur la parcelle et omettent, pour ce qui concerne l'impact environnemental, que le site est entouré de zones boisées où nichent oiseaux et chauves-souris. Elles omettent que les nuisances occasionnées feront fuir les oiseaux remarquables recensés sur la zone par l'annexe 9 de l'annexe C13 du dossier. Ce projet contribuera donc à détruire la biodiversité.

Le projet se situe au surplus dans une zone humide, en cours de reconnaissance au titre de la convention Ramsar, qui auparavant était submergée, où les nappes phréatiques sont peu profondes et les zones de captage d'eau potable très proches. Contrairement à ce que prétend le dossier qui se focalise uniquement sur la parcelle où se situeront les bassins, le projet aura également une emprise sur les zones humides avec les aménagements autour de ces bassins, comme la route, les quais et les noues.

L'établissement sera en partie situé sur la plus petite commune du Valenciennois, Mortagne-du-Nord où vivent d'après les données communales de novembre 2018, 1 685 habitants sur 218 hectares. La densité de population y est donc de 773 habitants au km<sup>2</sup>. Par comparaison la densité de population sur Saint Amand les eaux est de 493 habitants au km<sup>2</sup>.

A 600 mètres du site pressenti, jouxtant la pelouse métallicole, se trouve un Etablissement recevant du public (ERP) de 3<sup>ème</sup> catégorie, avec à ce jour 330 élèves inscrits et une cinquantaine d'adultes travaillant à plein temps. Les élèves proviennent de toutes les communes environnantes, ce qui augmente en période scolaire la densité de population de la zone. Le collège se situe à 600 mètres du site pressenti, mais cela n'a pas été pris en compte par VNF dans le dossier et ne semble pas constituer un enjeu.





Source Géoportail

Deux EPHAD se situent également sur la zone mais n'ont pas non plus été pris en considération dans le dossier. Mais sans doute, cela n'a-t-il aucune importance pour les pensionnaires... a minima, il convient de prendre en considération les personnels qui y travaillent. Le premier se situe à 300 mètres et le second, à 600 mètres.

Les pétitionnaires sont convaincus que le lieu envisagé cumule les contraintes, et donc les risques pour la population et l'environnement. Considérant ce qui suit, ils demandent aux VNF de projeter cette installation sur d'autres lieux qui représentent un risque moindre pour les populations et leur environnement déjà saturé en pollution.

En effet, VNF envisage par son projet d'exposer un environnement exceptionnel, une zone humide et ses populations denses à des pollutions supplémentaires en métaux lourds et à des pollutions nouvelles en hydrocarbures. Le risque de potentialisation des pollutions entraîne un danger sanitaire réel avec pour conséquence l'essor de maladies graves aux lourds traitements pour l'ensemble de la population. Ces maladies sont déjà bien connues dans la CAPH (sources ORS - Le cancer dans la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et dans la communauté de communes du Cœur d'Ostrevent – septembre 2008).

Au surplus, concernant les contraintes liées à des sols pollués, VNF s'affranchit des précautions nécessaires à prendre sur des terrains aussi sensibles. A l'exception de la création de la voie d'accès le long des berges, les lourds travaux de décapage, terrassement, de construction de digues se feront sans arrosage.

8. Les VNF sont priées de répondre si elles ont provisionné les sommes nécessaires au financement des dommages et intérêts qui seront versés aux victimes des pollutions supplémentaires qu'elles généreront sur les communes environnant le site.

De plus, VNF n'a pas pris en considération la présence de nombreux jeunes à proximité du site.

9. Vu l'absence de prise en considération de la présence d'un collège à proximité du site, il est demandé aux VNF de confirmer que dans leurs études d'impact elles estiment comme peu pertinente et importante la présence de 330 adolescents à 600 mètres de lieux où elles stockeront des déchets pollués.

Les risques

#### Risques d'inondations

La DDTM et la DREAL ont indiqué que la partie Sud-Ouest du site se trouvait dans une partie réputée inondable.

L'argument n'a pas été pris en compte par VNF au motif que les communes de Mortagne-du-Nord et de Château l'Abbaye n'ont pas de PPRI.

L'absence de PPRI ne dispense cependant pas chacun d'entre nous de prendre ce risque en considération pour la sécurité de tous. Les riverains se voient interdire de menus travaux pour éviter de reporter le risque d'inondation sur leurs voisins. Ici, des digues de 5 mètres de haut vont être construites et vont reporter le risque d'inondation sur leurs habitations situées à 300m à vol d'oiseau, pour les plus proches.

Le projet envisage de créer des aménagements de 50 à 60cm de hauteur autour de l'installation pour compenser les dommages causés à l'écosystème et aux paysages. Il est également envisagé de surélever le terrain (voir mémoire en réponse à l'avis de la MAE pages 19-20).

Les riverains estiment donc que les risques d'inondation sont accrus par le projet et que VNF retiennent les données plus favorables à leur projet sans prendre, conformément au principe de précaution, des éléments d'information d'autorités telles que ceux de la DDTM et la DREAL.

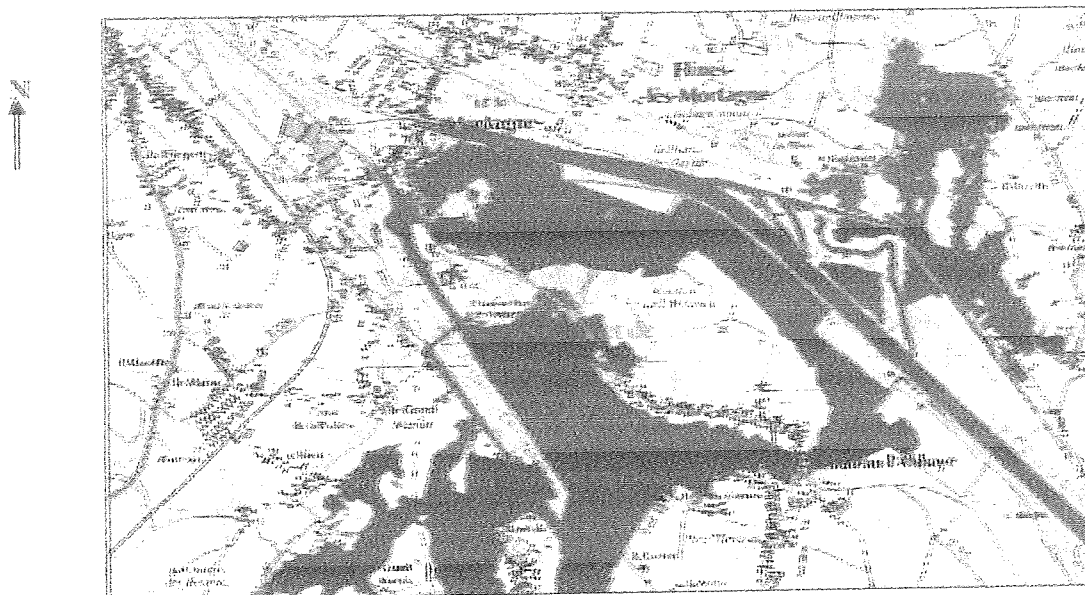


Illustration n° 10 : Risques d'inondation au droit de la zone d'étude (source : Infoterre)

Le risque est d'autant plus important que le site est entouré intégralement de zones inondables<sup>7</sup> et de zones humides.

#### Nature des sous-sols

Corrélativement aux risques d'inondation, la nature des sous-sols ne serait pas favorable à l'édification des digues qui pourraient subir des affaissements (Partie D – Etude de dangers, p.21). Cependant, ce risque a été considéré comme "acceptable" (page 63 de la Partie A – Pièces techniques et règlementaires de la demande). Quelques recherches sur Internet permettent de trouver une illustration des accidents et de leurs risques majeurs en cas de rupture. L'accident de Val di Stava en 1985 a montré que 160 000 mètres cubes de boue se sont répartis sur quelques 435 000 mètres carrés (43,5 hectares).

Vu la taille équivalente de l'installation prévue à Mortagne-du-Nord et Château l'Abbaye, vu que le minimum de contrôles sera réalisé, vu que l'installation est située légèrement en hauteur par rapport

<sup>7</sup> Rapport de base, Site de Château l'Abbaye, EACM préparé pour VNF, février 2018, p.25, p.255 annexe électronique C1-C12

aux habitations environnantes et au collège qui accueille 330 élèves, la rupture pourrait avoir des conséquences bien plus graves que celles estimées par VNF.

10. Au vu de l'alerte donnée ici, les VNF sont-elles prêtes à exposer les populations et 330 adolescents à un risque de submersion brutale en cas de rupture de digue ?

Il est dit qu'en cas de rupture de digue, la consolidation se fera "le plus rapidement possible", ce qui n'est pas un délai fixe ni contraignant et qui est, de toute manière, insuffisant au vu de la vitesse des dégâts occasionnés lorsque les digues cèdent. Des contrôles sont certes envisagés, mais ne semblent pas contraignants et ne sont pas traités avec sérieux. Le contrôle se fera la première année, mais il sera possible de les espacer.

Comme VNF n'adapteront pas le nombre contrôles aux risques encourus sur le site et se contenteront probablement de contrôles minimums préconisés par la réglementation, les risques s'avèrent nettement sous-estimés dans le projet soumis à enquête publique et exposent la population à de sérieux problèmes. C'est pourquoi, les pétitionnaires rejettent le projet.

#### Pourquoi ce site ?

Sur les photos des sites de dragage des autres cours d'eau du dossier, on constate que certains lieux sont bien moins peuplés et sont bordés majoritairement par des terres agricoles. Il est difficile de comprendre pourquoi Château l'Abbaye et Mortagne du Nord ont été choisis.

Le projet se situe en effet en partie sur la plus petite commune du Valenciennois, où la densité de population est supérieure à la moyenne nationale, dans le plus petit parc naturel régional de France, dans une zone humide et inondable, dont les terres sont déjà saturées en pollution aux métaux lourds, où la biodiversité se montre plus riche qu'ailleurs et au surplus à la proximité d'un collège. Il semble curieux que d'autres lieux plus isolés, moins peuplés et moins sensibles d'un point de vue humain et environnemental et disposant de davantage d'espace n'aient pas été choisis.

11. VNF est priée de justifier les raisons qui justifient ce choix d'installer un tel site sur un lieu présentant autant de contraintes et de risques tant pour les populations environnantes que pour l'environnement.



## Nuisances

Les nuisances générées par l'activité sont abordées de façon tellement succincte, qu'on oublierait presque de les mentionner, car d'après les VNF il n'y aura pas de nuisances. Les oiseaux vont s'habituer au bruit, ou iront nicher plus loin, et les habitants s'habitueront vite aux poussières.

L'annexe des mesures de bruit à Bouchain montre que le bruit dégagé s'approche des limites légales de 70 db de jour. Or le site de Bouchain ne présente pas les mêmes caractéristiques que celui de Château l'Abbaye. Bouchain est ouvert à tous vents, ce qui ne serait pas le cas ici. Le site sera ceinturé par des arbres, les engins circuleront sur des digues en surélévation par rapport à l'environnement immédiat. La présence d'arbres autour du site amplifiera les bruits en faisant caisse de résonance. Les pétitionnaires concluent donc que les VNF mésestiment les nuisances auditives qui seront générées par les travaux et l'exploitation du site et ne démontrent pas dans leur dossier que ces nuisances seront en-deçà des normes applicables.

Les déchets dépassent dans de nombreux cas le seuil de COT pour la matière brute (annexes C14-24). Cela signifie que d'importantes odeurs vont se dégager des sédiments entreposés. L'installation étant minimaliste, celle-ci ne prévoit pas de récupérer les biogaz qui seront générés. Pourtant un certain nombre de prélèvements dépassent les taux indiqués à l'article 14 du décret du 15/02/2016 (COT<500 mg/kg sur éluat et COT<60 000 mg/kg de matière brute) et nécessiteraient la mise en place de récupérateurs de biogaz. Comme toujours, VNF applique la moyenne pour ignorer les sédiments qui émettront des odeurs. Par application du principe de précaution, et vu les odeurs générées dans les installations aux alentours, les pétitionnaires ne peuvent admettre l'ignorance par VNF des nuisances olfactives qui seront générées par le site.

Les VNF sont donc priées d'installer dans une zone moins densément peuplée ces établissements générateurs d'odeurs, de mettre en place des installations permettant la gestion des biogaz pour prévenir les nuisances qui se dégageront des sédiments, conformément à la législation en vigueur. Dans l'hypothèse où cela ne serait pas envisagé, elles sont priées de justifier la raison de ce refus.

Il est en outre regrettable que les installations soient exposées à tout vent et ne soient pas couvertes pour limiter l'envol des poussières chargées en métaux lourds à des kilomètres à la ronde. Les poussières générées seront aussi nuisibles à la santé des populations environnantes. Les pétitionnaires estiment que ce risque n'est pas suffisamment pris en considération et entraînera des problèmes pulmonaires graves.

12. Les VNF sont donc priées d'expliquer les raisons qui les retiennent de couvrir les installations dans le projet et de mettre en place pour chaque nouveau site créé un système de gestion des odeurs.

Remarques ponctuelles

### **ENVIRONNEMENT : des conclusions contradictoires**

Le Rapport de base de février 2018 indique au paragraphe 3.4.9, (page 29 - Page 258 annexe électronique C1-C12) que « tenant compte de l'ensemble des données (activités exercées au droit du site, BASOL, BASIAS, contexte géologique, hydrogéologique, hydrauliques, risques naturels), la vulnérabilité de l'environnement est relativement importante et essentiellement liée au contexte écologique. [...] La zone d'étude est à proximité d'anciens sites industriels présentant une pollution historique de l'eau et du sol, notamment le site de la CRAM ».

Cependant, le paragraphe 8 du même document indique en conclusion, page 37, (page 266 annexe C1-C12) que « L'étude de vulnérabilité réalisée dans le cadre de ce rapport IED a permis de mettre en évidence une vulnérabilité de l'environnement relativement faible ».

Les pétitionnaires se demandent comment il est possible de conclure exactement le contraire de ce qui est écrit quelques pages plus haut.

### **Conclusion**

Le projet soumis à enquête publique concerne un ouvrage considéré comme "projet d'intérêt général". Le but de l'enquête publique est donc de démontrer le bilan coût/avantage du projet.

Au terme de la lecture des informations incomplètes parfois tronquées, les habitants de la région constatent que les risques encourus par les populations d'un point de vue sanitaire, environnemental et de sécurité éclipsent totalement la notion d'intérêt général du projet.

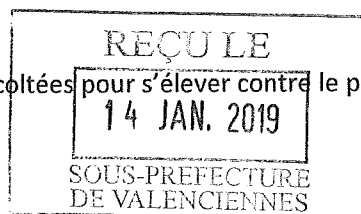
Certaines zones d'ombre sur la gestion de cette installation mettent sérieusement en doute le principe d'intérêt général avancé pour justifier le projet. Les pétitionnaires se demandent si les principaux bénéficiaires du projet ne seraient pas finalement les VNF et la CAPH qui pourraient se débarrasser à bon compte de déchets dangereux dans des installations minimalistes et inadaptées auxdits déchets. Il paraît cependant injustifiable d'exposer une population à de graves problèmes sanitaires prétendument au nom de l'intérêt général.

Les VNF ne peuvent prétendre et ne pourront jamais démontrer que cette installation de déchets n'est pas polluante et n'ajoute pas une nouvelle pollution sur un site qui est déjà tellement pollué que rien ne peut y être fait, à part le laisser à la nature afin de protéger les populations environnantes.

Nous comprenons parfaitement l'objectif qui est de développer le trafic fluvial, et nous y sommes sensibles, néanmoins ceci ne doit pas se faire à n'importe quel prix, et notamment au prix de pollutions supplémentaires sur terre mettant en jeu, la santé, la vie et l'environnement des populations. L'intérêt général de limiter le trafic routier et sa pollution ne peut aucunement justifier que la pollution soit changée de place et stockée dans une zone urbanisée déjà très touchée par des pollutions anciennes qui mettront, d'après les experts, 800 ans à s'éliminer.

**C'est pourquoi les pétitionnaires exigent aujourd'hui et exigeront encore demain, avec la plus forte détermination, l'abandon dudit projet par les VNF sur le site de Château l'Abbaye et de Mortagne-du-Nord.**

A ce jour, le 18 décembre 2018, 763 signatures ont été récoltées pour s'élever contre le projet et accompagner ce document.



Les copies de la pétition initiée dix jours seulement avant la fin de l'enquête publique sont jointes en annexe. Les originaux sont consultables auprès de M. François Honhon.

Sylvain Gros  
Château l'Abbaye

François Honhon  
Mortagne-du-Nord

Dominique Honhon  
Mortagne-du-Nord

Ci-joint annexes : 55 pages de signatures

change.org

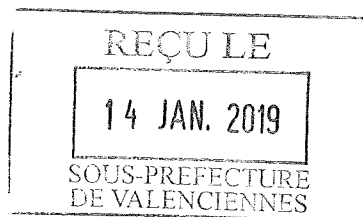
Destinataire: Voies Navigables de France

Lettre: Bonjour,

NON au stockage de boues soi-disant non dangereuses  
Mortagne-du-Nord et Château-l'Abbaye



# Signatures



Nom	Lieu	Date
François Honhon	France	2018-12-10
Isabelle Dillenseger	France	2018-12-10
Mehdi Amouri	Betton, France	2018-12-10
Thomas Pintiaux	France	2018-12-10
Etienne Boonen	Grez-doiceau, Belgique	2018-12-10
Corentine Lo bue	Nivelle, France	2018-12-10
Sylvain Gros	Château-l'Abbaye, France	2018-12-10
Fareneau Geoffrey	Maulde, France	2018-12-10
Michelle Pintiaux	Thun Saint Amand, France	2018-12-10
Dolores Collaer	France	2018-12-10
fabrice Collaer	CHÂTEAU-L'ABBAYE, France	2018-12-10
malvina Delcourt	Château l abbaye, France	2018-12-10
Vanessa Gros	Valenciennes, France	2018-12-10
Giulia Kosloff	France	2018-12-10
Pascale DELTOMBE	France	2018-12-10
Gabriel Van-Cleemput	Marchiennes, France	2018-12-10
capon taquet	France	2018-12-10
Damien Deltombe	France	2018-12-10
JEAN-FRANCOIS DELANNOY	BEUVRY LA FORET, France	2018-12-10
Deltombe Véronique	France	2018-12-11

<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>
Franck Van cleemput	Marchiennes, France	2018-12-11
Fabien WILS	Belgique	2018-12-11
Remi Pintiaux	France	2018-12-11
Melissa Van-daele	France	2018-12-11
mayte jarie	France	2018-12-11
sabrina delcourt	Maubeuge, France	2018-12-11
Sabine fache	France	2018-12-11
Sylvia Fillemotte	Chateau l'abbaye, France	2018-12-11
Laurence LECOLIER	Château-l'Abbaye, France	2018-12-11
nathalie grivaud	France	2018-12-11
Valérie Ribeaucoup	Nivelle, France	2018-12-11
PascalBouchez Bouchez	France	2018-12-11
aurore vermersch	Anzin, France	2018-12-11
Christelle LEBOUQC	Saint-amand-les-eaux, France	2018-12-11
Celie Cury	Willems, France	2018-12-11
Celine Jacques	Château l abbaye, France	2018-12-11
Alexis Debongnie	La Réunion	2018-12-11
Nathalie Cailloux	Château-l'Abbaye, France	2018-12-11
huhuehueh brbrbrbr	Colombes, France	2018-12-11
Thomas Vucina	Valenciennes, France	2018-12-11
Nathalie De bruyne	Chateau l'abbaye, France	2018-12-11
isabelle martinage	Mortagne-du-Nord, France	2018-12-11

<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>
Jennifer PEIGANU	lille, France	2018-12-11
Remy chalo	France	2018-12-11
christine LIEBOLD	Amiens, France	2018-12-11
Michèle Bouchez	Mortagne-du-Nord, France	2018-12-11
Etienne Kurti	Mortagne du nord, France	2018-12-11
Anthony Peiganu	Valenciennes, France	2018-12-11
Gisèle Chalo	Roubaix, France	2018-12-11
virginie juniet	France	2018-12-11
Benjamin Mignot	Mortagne-du-Nord, France	2018-12-11
Gregory Delcourt	France	2018-12-11
Antony Palmiero	Croissy-sur-celle, France	2018-12-11
Fabienne Macrez	France	2018-12-11
Alexis Passion	Maulde, France	2018-12-11
Jean louis Beauchamp	Mortagne du nord, France	2018-12-11
Clara Morlighem	Château l'abbaye, France	2018-12-11
David Garcia	Ostricourt, France	2018-12-12
marie rose meert	France	2018-12-12
Stéphanie LEROUGE	Chateau l'abb, France	2018-12-12
stéphanie dupuis	château l'abbaye, France	2018-12-12
Marie Fromont	France	2018-12-12
STEPHANIE JATIVA	chateau l abbaye, France	2018-12-12
Ghyslaine Destruy	France	2018-12-12

<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>
cathy chevreuille	Yerres, France	2018-12-12
Amélie Zanaglia	France	2018-12-12
Francine Hagné	France	2018-12-12
Sandrine Vandenabeele	France	2018-12-12
luc dazy	Sainte-radegonde, France	2018-12-12
Camille Desormais	France	2018-12-12
Bernard MOUY	CHATEAU L'ABBAYE, France	2018-12-12
Luc Berna	Château l'abbaye, France	2018-12-12
Carine Leveau	Château L'abbaye, France	2018-12-12
Cécile Cleuet	Ronchin, France	2018-12-12
MICHELE PHILIPPE	France	2018-12-12
François Cleuet	Montpellier, France	2018-12-12
Pieper Mona	Somain, France	2018-12-12
henrienne humery	Belgique	2018-12-12
Emma Zago	Montpellier, France	2018-12-12
Anne PLUMERI	CHATEAU L'ABBAYE, France	2018-12-12
Kathy Loridan	Château l'abbaye, France	2018-12-12
Laurence DOFFINY	France	2018-12-12
Giulia Blanpain	Valenciennes, France	2018-12-12
Gabriel Saul	Mortagne du Nord, France	2018-12-12
Romain Valeri	Paris, France	2018-12-12
maelys ZOURRANE	Lille, France	2018-12-12



<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>
Pascale BERNARD	Flines-lès-mortagne, France	2018-12-12
SILVIE DELAIGLE	Flines-lès-mortagne, France	2018-12-12
Bernard Liebold	Amiens, France	2018-12-12
Bernard Jeannin	France	2018-12-12
Yombo Elisabeth	Maulde, France	2018-12-12
Pierre Nieuviarts	Lecelles, France	2018-12-12
Stéphane BISMAN	ROSULT, France	2018-12-12
Lemaire Camille	Tournai, Belgique	2018-12-12
Guillaume Fontaine	Saint Quentin, France	2018-12-12
Patricia DESSAINT	France	2018-12-12
Christian Verdier	Belgique	2018-12-12
Florence morizot	France	2018-12-12
jayce Dutilleux	Wambrechies, France	2018-12-12
Benjamin Leroy	France	2018-12-13
Ouardia Meziani	Mortagne du nord, France	2018-12-13
Stéphane Ghinamo	Rambouillet, France	2018-12-13
Stéphane Ghinamo	Paris, France	2018-12-13
Maryse PAUWELS	Château l abbaye, France	2018-12-13
Freddy Maiart	Belgique	2018-12-13
Cynthia Mussard	Montpellier, France	2018-12-13
Brigitte PASCAL	Bruille St Amand, France	2018-12-13
Justine Defrance	Valenciennes, France	2018-12-13

<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>
Anne-Sophie MARCHAND	Sermérieu, France	2018-12-13
Pierre Roy	Pau, France	2018-12-13
Camille Rynders	Saint Amand les eaux, France	2018-12-13
Chrison Sebastian	Toulouse, France	2018-12-13
Jean-Charles Arisi	Mortagne du nord, France	2018-12-13
Aymeric de Talhouët Boisorhand	Woluwe-Saint-Pierre, Belgique	2018-12-13
Morgane Dazin	France	2018-12-13
françoise riem	Lecelles, France	2018-12-13
Renaud Lecoq	flines les mortagne, France	2018-12-13
serge boilly	habarcq, France	2018-12-13
ANNE CHARLOTTE Urrea	Chateau l'abbaye, France	2018-12-13
Frank Schmidt	Fresnes, France	2018-12-13
Michel Urrea	Paris, France	2018-12-13
liliane cochet	Marchiennes, France	2018-12-13
Ludovic BELS	SAINT-AMAND-LES-EAUX, France	2018-12-13
Marie louvet	Auchy les mines, France	2018-12-13
Jérémy Simon	chateau l'abbaye, France	2018-12-13
Jean-michel Crepin	Charleroi, Belgique	2018-12-13
Jérémie DELFOSSE	Château l abbaye, France	2018-12-13
Céline Lecomte	Orchies, France	2018-12-13
aurélie Lagache	Saint-amand-les-eaux, France	2018-12-13

<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>
Sylvie Delforge	Saméon, France	2018-12-13
Candice Marty	France	2018-12-13
Laurent Petit	Mortagne du nord, France	2018-12-13
cédric verlynde	Vendin-le-vieil, France	2018-12-13
Jerome Malaval	France	2018-12-13
aude boucniaux	Chateau-l-Abbaye, France	2018-12-13
olivier gervais	Chateau l abbaye, France	2018-12-13
Emmanuelle Marquès Da Fonséca	France	2018-12-13
Raphaelle Drummond	France	2018-12-13
Caroline CHERIN	Ath, Belgique	2018-12-13
Olivier Boilly	Marcq en Baroeul, France	2018-12-13
David Bréfort	France	2018-12-13
Alexandra Grauwin	Saint-amand-les-eaux, France	2018-12-13
Jean-pierre Barde	Houdain, France	2018-12-13
alain delforge	France	2018-12-13
Françoise Grysole	France	2018-12-13
Chante JT	France	2018-12-13
Ryan Lintern	Mougou, France	2018-12-14
Jeqn-François Loridan	Château l abbaye, France	2018-12-14
lydia Hot-Gerber	Sameon, France	2018-12-14
Anne Boucniaux	France	2018-12-14

<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>
Talwyn Baudu	Aberystwyth, France	2018-12-14
Fantine Lecoeuvre	Lille, France	2018-12-14
claude raynal	Mortagne du Nord, France	2018-12-14
Cyriele Leclercq	Caulnes, France	2018-12-14
Alain CHEBILI	Château l'Abbaye, France	2018-12-14
Anne Ratajczak	Saint-amand-les-eaux, France	2018-12-14
Clotilde Gobert	NIVELLE, France	2018-12-14
Sébastien Caucheteux	Chateau l'abbaye, France	2018-12-14
OLIVIER LEHEMBRE	mortagne du nord, France	2018-12-14
Anja Daanen	France	2018-12-14
H Cinet	Brussels, Belgique	2018-12-14
evelyne rodde	LILLE, France	2018-12-14
Justine DEBOOSERE	Seclin, France	2018-12-14
Armel FALLO	France	2018-12-14
Guillaume Picot	Chateau-l'abbaye, France	2018-12-15
Aurélie Bisman	Lecelles, France	2018-12-15
Magali Delvaille	Belgique	2018-12-15
francis garriga	France	2018-12-15
Sonia Simoulin	Mechelen, Belgique	2018-12-15
Annie MICHAUX	France	2018-12-15
tatiana mineo	France	2018-12-15
Marie-Paule BISMAN	Cappelle-en-pévèle, France	2018-12-15



<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>
Isabelle Richard	Vincennes, France	2018-12-15
Hervé OLIVIER	France	2018-12-15
sabrina haidon	France	2018-12-15
danielle hubert	Lillois, Belgique	2018-12-15
Antoine Fraval	France	2018-12-15
Maité Desmulie	Valenciennes, France	2018-12-15
Beatrice LABBE	COURNON, France	2018-12-15
Elsa Kennem	Rezé, France	2018-12-15
Nicolas Halgand	France	2018-12-15
kabous marie louise	Émerchicourt, France	2018-12-15
CHEICKNE DEMBELE	France	2018-12-15
Julien IGUAL	France	2018-12-15
Mathilde FRENOT	France	2018-12-15
xilax ether	France	2018-12-16
carl santinelli	Mortagne du Nord, France	2018-12-16
Erick Guinot	Saumane, France	2018-12-16
bertrand vigneron	Lille, France	2018-12-16
Pierre PRUVOT	Château-l'Abbaye, France	2018-12-16
Priscilla Sauvage	Flines-lès-mortagne, France	2018-12-16
Raph G.	Paris, France	2018-12-16
Amélie Bouve	Flines les mortagne, France	2018-12-16
Laurent Hennequart	Saint Amand Les Eaux, France	2018-12-16

<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>
cavan iles	Grand-champ, France	2018-12-16
Jane Reynolds	Fougere, France	2018-12-16
Martine Boucot	Marly, France	2018-12-16
marie therese castay	France	2018-12-16
URBIN Bruno	Chateau l'Abbaye, France	2018-12-16
Dominique Honhon	Mortagne du Nord, France	2018-12-16
laetitia boccaccio	Sisteron, France	2018-12-16
sandra jacquart	France	2018-12-17
Gabriel Genet	Le bugue, France	2018-12-17
Ann Marie LEROY	Millau, France	2018-12-17
Sandrine Duquesnoy	Marly, France	2018-12-17
Roman Thishoo	montereau, France	2018-12-17
Arnaud GERARDIN	Mauguio, France	2018-12-17
Helena Woods	Saint Germain en Laye, France	2018-12-17
Maria Elisabete Dias	Brussels, Belgique	2018-12-17
Farid Messaoudi	France	2018-12-17
Sophie Bellanger	Sedan, France	2018-12-17
pada jackie	France	2018-12-17
Longgg Legs	Nanterre, France	2018-12-18
Joséphine Semail	Château l'abbaye, France	2018-12-18
Martin Brennan	France	2018-12-18
Nathalie Boogaerts	Brussels, Belgique	2018-12-18

Nom	Lieu	Date
Francis VORLICEK	France	2018-12-18
Thierry BENDA	France	2018-12-18
Marjorie J Martin	France	2018-12-18
Rose Francine Epape Diye	France	2018-12-18
anceaux gwendoline	France	2018-12-18
Francis White	France	2018-12-18
anne marcant	France	2018-12-18
Nicolas Roy	Thun-Saint-Amand, France	2018-12-18
Morioux Vincent	Paris, France	2018-12-18

